DEPARTEMENT DE SAONE-&-LOIRE

COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

RAPPORT N° IV-2 21SGADL0134

SEANCE DU 1 JUILLET 2021

Nombre de conseillers en exercice : 71

Nombre de conseillers présents : 57

<u>Date de convocation</u>: 25 juin 2021

<u>Date d'affichage</u>: 2 juillet 2021

OBJET:

Service public Très Haut débit -Creusot Montceau Network -Rapport annuel 2020

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 70

Nombre de Conseillers ayant voté pour : 70

Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0

Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0

Nombre de Conseillers :

- ayant donné pouvoir : 13
- n'ayant pas donné pouvoir : 1

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 01 juillet à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Centre Technique Sud - 4 Boulevard Sainte-Barbe ZI La Saule - 71230 Saint-Vallier, sous la présidence de M. David MARTI, président

ETAIENT PRESENTS:

M. Alain BALLOT - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Cyril GOMET - M. Jean-François JAUNET - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Monique LODDO - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Philippe PIGEAU - M. Jérémy PINTO - M. Guy SOUVIGNY - M. Jean-Yves VERNOCHET

VICE-PRESIDENTS

M. Abdoulkader ATTEYE - M. Jean-Paul BAUDIN - M. Denis BEAUDOT - M. Roger BURTIN - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Sébastien CIRON - M. Gilbert COULON -M. Armando DE ABREU - M. Christophe DUMONT - M. Lionel DUPARAY - M. Bernard DURAND - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - M. Sébastien GANE - Mme Amélie GHULAM NABI - Mme Séverine GIRARD-LELEU M. Jean GIRARDON - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - Mme Marie-Claude JARROT - M. Georges LACOUR - M. Didier LAUBERAT - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - M. Frédéric MARASCIA - Mme Christiane MATHOS - Mme Paulette MATRAY - Mme Alexandra MEUNIER Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Guy MIKOLAJSKI -Mme Marie MORAND - M. Felix MORENO - M. Jean PISSELOUP - M. Philippe PRIET - M. Marc REPY - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - M. Laurent SELVEZ - M. Noël VALETTE -CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES:

M. Thierry BUISSON Mme PERRIN (pouvoir à M. Armando DE ABREU) M. LANDRE (pouvoir à Mme Marie MORAND) M. LAGRANGE (pouvoir à Mme Monique LODDO)

Mme FRIZOT (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE)

Mme REYES (pouvoir à Mme Evelyne COUILLEROT)

Mme PICARD (pouvoir à M. Philippe PRIET) Mme LEBEAU (pouvoir à M. Jean-Yves VERNOCHET)

Mme MARTINEZ (pouvoir à M. Bernard DURAND)

M. TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)

M. COMMEAU (pouvoir à Mme Frédérique LEMOINE)

Mme LE DAIN (pouvoir à M. Christophe DUMONT)

M. DAUMAS (pouvoir à M. Jean-Marc FRIZOT)

M. CHRISTOPHE (pouvoir à M. Daniel MEUNIÉR)

SECRETAIRE DE SEANCE:

M. Didier LAUBERAT



Vu l'article L.1411-3 du Code Général des collectivités territoriales relatif à la communication aux membres de l'assemblée délibérante du rapport annuel du délégataire,

Le rapporteur expose :

« La Communauté urbaine Creusot Montceau, en tant que collectivité publique délégante, voit peser sur elle une obligation générale de surveillance de la gestion du service public délégué.

Différents textes ont renforcé les moyens de ce contrôle en accroissant l'information de la collectivité délégante et du public.

L'article L.3131-5 du Code de la commande publique prévoit que le délégataire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services. Ce rapport doit permettre d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Ce document est par ailleurs mis à la disposition du public au siège de la CUCM par voie d'affiches apposées au sein des mairies.

Conformément à ces dispositions la société Creusot Montceau Networks (CMN), délégataire de la communauté urbaine pour la construction, la mise en œuvre, la maintenance et la commercialisation de son réseau très haut débit en fibres optiques, a remis un rapport concernant le service qu'elle a effectué en 2020.

Ce rapport sera également présenté aux membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 29 juin 2020.

Ce rapport fait état de chiffres clés concernant l'infrastructure, les réalisations principales, le bilan commercial, technique et financier et les moyens mis en œuvre par le délégataire pour exercer sa mission.

Les différentes pièces constitutives du rapport du délégataire sont jointes à la présente délibération.

Je vous remercie de bien vouloir en prendre acte. »

LE CONSEIL, Après en avoir débattu, Après en avoir délibéré, DECIDE

- De prendre acte du rapport annuel du délégataire Creusot Montceau Networks relatif à la construction, la mise en œuvre, la maintenance et la commercialisation du réseau très haut débit de la communauté urbaine pour l'année 2020.

Certifié pour avoir été reçu à la sous-préfecture le 2 juillet 2021 et publié, affiché ou notifié le 2 juillet 2021 POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT, Pour le président et par délégation, Le vice-président,

Philippe PIGEAU

LE PRESIDENT, Pour le président et par délégation, Le vice-président,

Philippe PIGEAU







RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ

DE CREUSOT MONTCEAU NETWORKS

2020



SOMMAIRE

LE	ETTRE DU DIRECTEUR GENERAL	0		
1	LES EVOLUTIONS DU MARCHE DU TRES HAUT DEBIT	2		
	1.1 Etat du marché FTTH	2 		
	Etat du marché FTTO 1.2.1 Analyse du marché du régulateur 1.2.2 L'état du marché 1.2.3 L'avenir des réseaux d'initiative publique de première génération	5 6		
2	LE PROJET PORTE PAR LA COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU			
	2.1 Les objectifs poursuivis par La Communauté Urbaine Creusot Montceau	g		
	2.2 Le contrat de délégation de service public	9 10		
	2.3 Organisation et moyens mis en œuvre par Creusot Montceau Networks	13 14 15 16		
3	VOLET TECHNIQUE	22		
	3.1 Déploiement du réseau			
	3.2 Les obligations du délégataire en matière d'exploitation technique	24		
	3.3 Les moyens mis en œuvre pour assurer l'exploitation technique du Réseau	24		
	3.4 Respect des engagements en matière de qualité de service	25 25 25		
	3.5 Maintenance du Réseau	28		
4	VOLET COMMERCIAL	30		
	4.1 Obligations du délégataire en matière d'exploitation commerciale du Réseau			
	4.2. Evalution du nortefauille d'Hanner du Décasu	22		



		4.2.1	Pour le réseau FTTO	33
	4.3	Parc	de services en production	34
		4.3.1		
			4.3.1.1 Les services activés	
	4.4	Anal	yse des prises de commandes FTTO	35
		4.4.1	Analyse des prises de commande Bande Passante Entreprise	38
		4.4.2	Analyse des prises de commande Bande Passante Entreprise Access	39
	4.5		ordements de clients finals	
		4.5.1	Raccordements et activations FTTO	
			4.5.1.1 Sur les offres activées	
			4.5.1.1.1Les activations en volume	
			4.5.1.1.2Les délais d'activation	
			4.5.1.1.3Délais d'activation Bande Passante Entreprise	42
			4.5.1.1.4Délais d'activation Bande Passante Entreprise Access	43 45
	4.6	Pers	pectives commerciales sur l'année à venir	45
5	VC	LET	FINANCIER	50
	5.1	Princ	ipaux indicateurs de l'année 2020	50
	5.2	Kapp	oel des règles de comptabilité retenues Principes généraux	50
			Immobilisations	
			Valeurs mobilières de placement	
			Créances d'exploitation.	
			Provisions pour risques et charges	
			Chiffre d'affaires	
			Résultat courant	
	5.3		pte de résultat	
		5.3.1	Comparaison par rapport à l'année précédente	52
			Recettes	
			Charges	
	5.4		moine et Bilan	
		5.4.1	Investissements	54
			Bilan	
	5.5	Table	eau des flux de trésorerie	57
	5.6	Flux	entre le délégataire et le délégant	57
			Subventions	
		5.6.2	Redevances versées au délégant	57
	5.7	Inver	ntaire des biens	57



LETTRE DU DIRECTEUR GENERAL



99

Cher partenaire,

J'ai l'honneur de vous communiquer le rapport d'activité de la société Creusot Montceau Networks au titre de l'année 2020. Ce document constitue une synthèse des actions menées au cours de l'exercice 2020 par CREUSOT MONTCEAU NETWORKS que vous avez chargé de l'aménagement numérique de La Communauté Urbaine Creusot Montceau.

Cette année 2020 aura été marquée pour le groupe Covage par 3 évènements majeurs.



Le premier qui s'est imposé à l'ensemble de notre pays a évidemment été la crise sanitaire et les différentes mesures prises par le Gouvernement pour endiquer la progression de l'épidémie de Covid-19.

En conséquence, les opérations de déploiements, de raccordements et d'exploitation ont été, impactées par cet épisode, le temps pour notre société, nos partenaires, nos sous-traitants et l'ensemble de notre filière, de mettre en place de nouvelles méthodes de travail permettant notamment de respecter les différents gestes barrières qu'imposait la situation, mais aussi d'adapter les déplacements des différents intervenants aux restrictions en vigueur.

Les différentes actions menées, nous ont permis d'honorer au mieux nos engagements mais surtout d'assurer à la sortie du confinement le redémarrage de notre outil industriel de production.

Le deuxième a été la concrétisation de l'opération de changement d'actionnariat initiée en 2019. En effet, par une décision du 27 novembre 2020, la Commission européenne a autorisé le rachat par SFR FTTH Network* des parts détenues par Cube Infrastructure et Partners Group dans Covage SAS. Cette décision est intervenue à la suite de l'engagement pris auprès de la Commission, par les actionnaires de SFR FTTH Network de céder notamment 15 filiales FTTO et 10 filiales FTTO & FTTH en raison de la position concurrentielle prépondérante du Groupe Covage sur le marché de gros des télécommunications, destiné aux entreprises.

Cette conjoncture singulière n'a toutefois pas entamé la motivation des équipes quant à la réalisation des objectifs retenus en début d'année, comme en témoigne l'atteinte de la barre du million de prises déployées.

Le groupe a, par ailleurs, continué à investir massivement en 2020, notamment dans les déploiements (250 M€), dans les raccordements des entreprises (23 M€) et dans le renforcement de ses systèmes d'information (7 M€).

L'objectif constant de croissance du groupe a été poursuivi en 2020 en tenant compte, pour la première fois de son empreinte carbone.

Le troisième consiste donc en la création en 2020, d'un comité environnemental interne visant à informer et sensibiliser l'ensemble des collaborateurs ainsi qu'à définir la stratégie de compensation des émissions de gaz à effet de serre de l'entreprise.

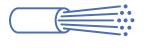
Nous avons ainsi entamé l'année 2021 à l'écoute des évolutions sociétales et avec l'ambition de demeurer l'acteur de référence et de confiance au service des territoires, des usagers et des acteurs du numérique.

Brice Messier









1 LES EVOLUTIONS DU MARCHE DU TRES HAUT DEBIT

1.1 Etat du marché FTTH

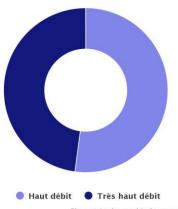
1.1.1 Le marché en chiffres

Il ressort des éléments publiés par l'Arcep (Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes) au quatrième trimestre 2020 que le nombre d'abonnements à des offres de très haut débit a connu une hausse de 29 % par rapport au quatrième trimestre de l'année 2019 (+ 3,28 millions d'abonnés en valeur absolu). Cette progression est substantiellement portée par celle relative aux nouveaux abonnements fibre, laquelle se monte à 47 % entre le T4 2019 et le T4 2020. Ainsi, au quatrième trimestre 2020, le nombre d'abonnements FTTH s'élève à 10,36 millions (+ 3,3 millions d'abonnés FTTH entre le T4 2019 et le T4 2020). Le tableau ci-dessous, qui provient d'une publication de l'observatoire de l'ARCEP, permet de visualiser la progression du nombre d'abonnements souscrits entre le T4 2019 et le T4 2020 :

Nombre d'abonnements	T4 2040	T4 2020	T2 2020	T2 2020	T4 2020*
en millions	T4 2019	T1 2020	T2 2020	T3 2020	T4 2020*
Nombre d'abonnements haut débit et très haut débit sur réseaux fixes	29,770	29,919	30,067	30,288	30,570
Nombre d'abonnements haut débit	18,394	17,927	17,437	16,725	15,912
Abonnements DSL	17,819	17,348	16,854	16,136	15,303
Autres abonnements haut débit	0,575	0,579	0,582	0,590	0,609
Nombre d'abonnements très haut débit	11,376	11,992	12,630	13,563	14,658
Abonnements >=100 Mbit/s	8,243	8,829	9,444	10,337	11,418
dont fibre optique de bout en bout	7,061	7,678	8,310	9,251	10,361
dont avec terminaison en câble coaxial	1,183	1,151	1,134	1,086	1,056
Abonnements ≥ 30 et <100Mbit/s (VDSL2, terminaison coaxiale, 4G fixe,THD radio)	3,133	3,163	3,187	3,226	3,240

Le recours massif au télétravail, favorisé par la crise sanitaire, a renforcé l'appétence des français pour les abonnements FTTH. Notons que, sur un nombre total d'abonnements à un internet de haut et de très haut débit quasi stable à 30 millions, l'écart entre la part des abonnements au haut débit et la part des abonnements au très haut débit s'est considérablement réduit au profit du très haut débit, puisqu'au T4 2019 la part du très haut débit était de 38 % et qu'elle s'élève à 48 % au T4 2020. Le graphique ci-dessous, tiré du site internet de l'ARCEP, permet de visualiser la part des services haut et très haut débit commercialisés en France au T4 2020 :

30,5 millions d'accès internet haut et très haut débit en France



Observatoire des marchés des communications électroniques T4 2020



La progression des abonnements FTTH chez les français se matérialise par une progression forte de la mutualisation des réseaux construits par les opérateurs d'infrastructure. Ainsi, au quatrième trimestre 2020, 88 % des lignes construites ont été mutualisées par deux opérateurs (+ 5 points par rapport au T4 2019). En ce qui concerne plus particulièrement, les réseaux d'initiative publique le taux de mutualisation par deux opérateurs est plus faible que sur l'ensemble du territoire national (62 % au T4 2020).

Les graphiques ci-dessous permettent de visualiser les déploiements et les mutualisations, d'une part, pour l'ensemble des zones et, d'autre part, sur la zone d'initiative publique :

Déploiement et mutualisation des réseaux d'accès en fibre optique sur l'ensemble du territoire national

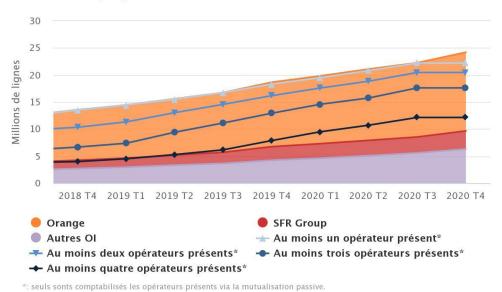


Figure 1: Mutualisation passive, zone France. Source : Arcep

Déploiement et mutualisation des réseaux d'accès en fibre optique au sein des zones moins denses d'initiatives publiques

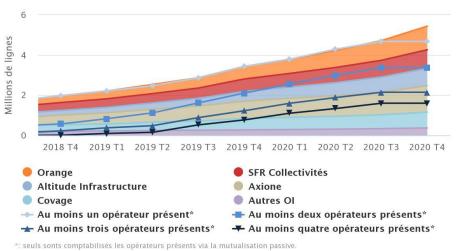


Figure 2: Mutualisation passive, zone RIP. Source: Arcep

Durant l'année 2020, Covage a souhaité poursuivre la dynamique lancée en 2019 s'agissant de l'accueil des opérateurs nationaux sur l'ensemble des réseaux exploités. Ainsi, au

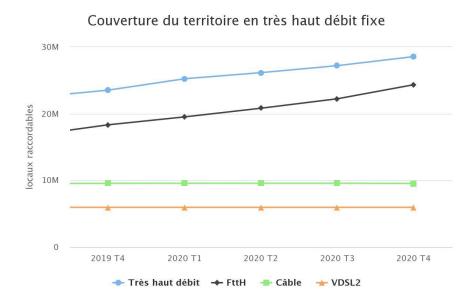


31 décembre 2020, Orange, SFR et Bouygues Telecom sont présents et commercialisent leurs offres aux particuliers sur la quasi-totalité des réseaux Covage. L'opérateur Free, qui a constitué sa joint-venture avec le fonds d'investissements Infravia, est également présent sur une partie des RIP exploités par Covage.

1.1.2 Etat des déploiements et des territoires

L'ensemble des opérateurs d'infrastructure et du secteur, soutenus par les autorités gouvernementales et les collectivités territoriales, ont poursuivi leurs efforts pour satisfaire la demande des français en connectivité de très haut débit. Il apparaît ainsi, malgré les effets de la crise sanitaire, que le nombre de prises déployées en France entre le T4 2019 et le T4 2020 a progressé de 32 % (contre 36 % entre le T4 2018 et le T4 2019). Au T4 2020, plus de 24 millions de prises ont été déployées en France.

Dans les zones moins denses d'initiative publique, les efforts sont considérables puisque le nombre de prises déployées entre le T4 2019 et le T4 2020 a progressé de 56 %. Le graphique ci-dessous permet de visualiser la progression du très haut débit fixe en France et de constater que cette progression est majoritairement portée par les déploiements FTTH :



Malgré ces bons chiffres, le reste à faire de la zone RIP reste élevé et les déploiements en zone RIP ne représentaient encore que 34 % des déploiements au 4e trimestre 2020. A la fin de cette dernière période, plus de 5 millions de lignes ont été déployées, ce qui représente 31 % du nombre total de locaux à desservir.

1.1.3 Territoires et attributions

L'année 2020 a été l'occasion pour les collectivités territoriales de poursuivre la complétude de leurs projets de déploiements d'initiative publique. Ainsi, les départements de l'Yonne, du Jura et du Doubs ont attribué des DSP à Altitude Infrastructure. De même, le département du Loiret a attribué sa DSP de complétude du réseau à SFR FTTH. Enfin, le département de la Haute-Saône a attribué, en novembre 2020, un contrat à Orange.

Covage s'est, quant à elle, vue attribuer le contrat couvrant la vallée de Chamonix et a renouvelé un partenariat de longue date avec le syndicat mixte de l'autoroute numérique A75 pour l'exploitation du réseau bordant l'autoroute.



1.1.4 Evolutions de la réglementation

L'année 2020 a été une année riche d'un point de vue réglementaire, avec de nombreux éléments concernant directement les déploiements FTTH et les RIP. Elle a notamment permis la concrétisation des travaux relatifs au sixième cycle d'analyse des marchés du haut et très haut débit fixe par l'adoption des nouveaux cadres symétrique et asymétrique de régulation du marché. Covage a largement participé à ce processus en répondant à l'ensemble des consultations publiques lancées par le régulateur sectoriel.

Dans sa décision n° 2020-1432 du 8 décembre 2020, applicable à l'ensemble des opérateurs du secteur, l'Arcep :

- (i) affine sa réglementation relative à la disponibilité de la fibre sur le territoire, notamment en précisant les délais des raccordements des immeubles et lotissements neufs ou additionnels :
- (ii) renforce les garanties en matière de non-discrimination aux systèmes d'informations des opérateurs d'immeuble ;
- (iii) met en place des obligations de fourniture de services d'accès passifs avec des garanties de temps de rétablissement de meilleure qualité pour les usages non résidentiels sur les réseaux BLOM;
- (iv) renforce les obligations de transparence financière des opérateurs d'infrastructure.

Par ailleurs, l'Arcep a également fait évoluer les obligations incombant à Orange dans l'objectif de favoriser une bascule du cuivre vers la fibre dans les meilleures conditions pour les clients finals.

1.1.5 Un règlement de différend qui précise les obligations des OI en zone AMII

Le 17 décembre 2020, l'ARCEP a tranché un règlement de différend opposant Free à SFR FTTH concernant l'accès aux lignes FTTH en zone AMII. Dans cette procédure, l'Arcep a imposé à SFR FTTH (i) de proposer à Free un projet de contrat modifié sur la zone AMII visant à sécuriser juridiquement son usage du réseau ; (ii) d'assurer plus de prévisibilité aux cofinanceurs du réseau en encadrant les évolutions tarifaires ; (iii) de garantir des tarifs raisonnables respectant les principes de non-discrimination, d'objectivité, de pertinence et d'efficacité et devant être justifiés par des éléments de coûts. Elle a, à cet égard, donner droit à la demande de Free d'ajuster les tarifs de la zone AMII à un tarif ab initio par ligne ne dépassant pas 513,6 € et une redevance mensuelle par ligne ne dépassant 5,12 € pour un cofinancement à hauteur de 20 %.

1.2 Etat du marché FTTO

1.2.1 Analyse du marché du régulateur

Au même titre que sur les autres marchés, l'ARCEP a également finalisé à la fin de l'année 2020 son cycle d'analyse pour le marché de gros du haut et du très haut débit de haute qualité. Ainsi, dans sa décision n° 2020-1448 du 15 décembre 2020, l'autorité de régulation a pu réaffirmer l'influence significative de l'opérateur historique sur le marché et préciser les obligations qui lui incombent de ce fait.

Dans sa décision, l'ARCEP a mis un accent particulier sur la bascule du réseau cuivre vers le réseau fibre et a encadré la procédure de fermeture de la boucle locale cuivre, notamment en obligeant Orange à s'assurer qu'un réseau de fibre est déjà déployé et à respecter un délai de prévenance.

Par ailleurs, l'ARCEP a également rappelé les obligations de transparence de publication des offres d'Orange, son obligation de se soumettre à une comptabilisation des coûts ainsi qu'à une séparation comptable de ces activités.



1.2.2 L'état du marché

Le marché dédié aux entreprises est marqué par une pluralité d'acteurs et une dynamique concurrentielle forte. Se côtoient sur ce marché des opérateurs verticalement intégrés de plus moins grande taille et des opérateurs concentrés n'agissant que sur la partie amont ou avale du secteur.

Sur le marché de gros des services aux entreprises, bien que l'opérateur historique détienne une part importante du marché, la dynamique orchestrée par les collectivités territoriales et leurs réseaux d'initiative publique a permis un rééquilibrage certain des forces en présence. Ainsi, dans sa décision d'analyse du marché de fourniture en gros d'accès de haute qualité en date du 15 décembre 2020, l'Arcep considère que les RIP possédaient, au T4 2019, une part de marché de l'ordre 42 % du nombre d'abonnés.

L'accès à un internet de très haut débit pour les entreprises devient un enjeu de plus en plus prégnant. En effet, qu'il s'agisse de la numérisation croissante de la relation client des entreprises, de la nécessité de créer des réseaux internes sécurisés ou du recours à des logiciel de type SaaS, les besoins en débits garantis ont largement progressé ces dernières années. De la même manière, les collectivités territoriales ne sont pas en reste, eu égard au développement massif de la dématérialisation des relations entre les administrations et les administrés.

La crise sanitaire a agi comme un catalyseur de la transformation numérique des entreprises en renforçant leur appétence à la fibre optique du fait, en particulier, de la mise en place du télétravail et, par voie de conséquence, de la nécessité d'aménager des systèmes d'information accessibles à distance.

Le marché de gros, sur lequel agit Covage, est la pierre angulaire de la numérisation des entreprises car son accès à des tarifs raisonnables pour les opérateurs de détail constitue la condition *sine qua non* de la démocratisation des accès de haute qualité pour les entreprises. C'est d'ailleurs en partant de ce constat que les députés Laure de La Raudière et Eric Bothorel ont pu estimer, dans leur rapport sur la couverture mobile et numérique du territoire en date du 23 janvier 2020, qu'il conviendra à l'avenir d'inviter l'Arcep « à faire de la dynamisation du marché de gros l'un des axes centraux de son action de régulation du marché entreprises ».

A ce stade, seul l'opérateur historique fait l'objet d'une régulation tarifaire resserrée de la part du régulateur, les prochaines années pourraient donc être l'occasion pour les pouvoirs publics de mettre un accent sur le marché entreprise.

1.2.3 L'avenir des réseaux d'initiative publique de première génération

Si le marché entreprise constitue – et continuera d'être – la principale activité des réseaux d'initiative de première génération, le développement de la concurrence par les infrastructures de type BLOD ainsi que le déploiement des réseaux BLOM porteurs d'offres entreprises doivent pousser les gestionnaires de réseaux d'initiative publique de première génération à lancer une réflexion sur de nouveaux relais de croissance.

Les infrastructures BLOD déployées, du fait de leur capillarité, pourraient ainsi à l'avenir constituer l'épine dorsale d'hébergement des réseaux de *smart city* lancés par les collectivités territoriales. A cet égard, Covage a déjà pu concrétiser avec succès des projets de déploiements de caméras de vidéosurveillance ou de dispositifs d'information de voyageurs dans le cadre de réseaux urbains ou interurbains de transports en commun.

Outre, la ville connectée, les réseaux BLOD peuvent servir de base au déploiement des futurs réseaux 5G. Ces derniers, compte tenu de ce qu'ils nécessiteront des besoins de bande passante importantes, pourraient privilégier une collecte en fibre optique plutôt qu'en faisceaux hertziens. Dans une optique de mutualisation des services et d'évitement de travaux intempestifs, il reviendra ainsi aux gestionnaires du réseau d'initiative publique d'être une alternative d'accueil aux déploiements de réseaux de fibre optique de la part des opérateurs mobiles.



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020 - CREUSOT MONTCEAU NETWORKS

Les réseaux d'initiative publique lancés par les collectivités territoriales, dont la majorité l'ont été à travers des délégations de service public, arrivent prochainement à leur terme. A ce titre, il ressort d'une étude menée par la FNCCR qu'un peu plus d'un tiers de ces RIP arrivent à échéance dans moins de cinq ans.

Cet état de fait doit pousser l'ensemble des collectivités territoriales à s'interroger sur le devenir de leur réseau. Les câbles de fibre optique déployés constituent, en effet, un patrimoine important et de nombreuses options allant de la gestion en régie ou à la revente des infrastructures à un acteur du secteur s'offrent aux délégants de service public.

En tout état de cause, Covage souhaite continuer à être un acteur majeur du marché et se positionnera pour poursuivre ses partenariats avec les collectivités territoriales selon le modèle qu'elles choisiront.









2 LE PROJET PORTE PAR LA COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU

2.1 Les objectifs poursuivis par La Communauté Urbaine Creusot Montceau

Créé en 1970, la Communauté Urbaine Creusot Montceau comporte maintenant 34 communes et 97 000 habitants.

Elle est articulée autour de deux villes centre : Le Creusot et Montceau les Mines. Au niveau économique, elle est principalement issue de l'ancien site industriel de Creusot-Loire et la Communauté Urbaine est aujourd'hui le 1_{er} pôle industriel entre Paris et Lyon.

Ainsi, avec les plus grands noms de l'industrie française (ARCELOR MITTAL, GENERAL ELECTRIC, SNECMA, NFM TECHNOLOGIES, TEREX CRANES, AREVA etc.) la Communauté Urbaine s'est rapidement posé la question des besoins en matière de télécommunication du fait du positionnement international du parc des entreprises présentes sur son territoire dès 2004.

Par ailleurs, le dégroupage de centraux téléphonique (NRA) était limité à Le Creusot et Montceau les Mines et seul SFR était présent en sus de ORANGE, il y avait donc peu de concurrence commerciale et très limitée géographiquement.

Les objectifs de la Délégation de Service Public étaient donc doubles :

- Apporter des services de connectivité optique vers les utilisateurs finaux,
- Offrir la possibilité de dégroupage de plusieurs NRA du territoire.

2.2 Le contrat de délégation de service public

2.2.1 Objet du contrat de DSP et grandes étapes de la vie du contrat

La mission confiée à Creusot Montceau Networks par le contrat de Délégation de Service Public est de réaliser une Infrastructure Passive de Télécommunications (IPT) à haut débit, puis d'exploiter l'IPT en se rémunérant dans le cadre des contrats de services conclus avec des utilisateurs habilités.

C'est ainsi que la DSP a déployé une dorsale constituée majoritairement de 144 fibres optiques depuis les accès aux réseaux nationaux situés respectivement à la gare TGV du Creusot – Montceau et à Paray le Monial ; ainsi, qu'une antenne pour desservir le secteur industriel du Creusot.

Le présent document constitue, conformément aux articles 34, 35 et 36 du contrat de concession, le rapport annuel de l'année 2019 concernant la concession attribuée à CREUSOT MONTCEAU NETWORKS.

Le contrat de délégation de service public a fait l'objet des évolutions suivantes :

 Avenant 1 en date du 21/12/04 : création de « Creusot Montceau Networks » pour l'exécution du contrat, modification de l'article 43 du contrat sur la cession de la délégation de service public et modification de la grille tarifaire



- Avenant 2 notifié le 18/7/06 : autorisation de fournir des services de bande passante ; détermination des conditions de réalisation des extensions au réseau
- Avenant 3 notifié le 22/1/10 : révision de la grille tarifaire ; réalisation d'une extension au réseau
- Avenant 4 signé le 1/04/10 : portant sur l'intégration des extensions du réseau réalisés en 2009 et la mise en service du 2ème POP à Montceau les Mines.
- Avenant 5 signé le 13/07/10 : portant sur la définition du programme prévisionnel ainsi que des rubriques faisant l'objet d'un subventionnement à hauteur de 70% et les procédures de mises à jour des données géographiques du réseau.
- Avenant 6 signé le 18/5/12 : portant sur l'intégration des extensions du réseau réalisés en 2010-2011 (R Longuet à Montceau / Rd J. Rose à Montchanin / r Puebla & Voie 'Pénétrante' au Creusot / D28 av du 8 Mai 45 à Torcy).
- Avenant 7 signé le10/12/2012 : portant sur le transfert à CMN du droit à récupération de la TVA sur les investissements réalisés par la CCM, les sommes transférées étant ensuite reversées à la CCM.
- Avenant 8 signé le 14/04/2014 : portant sur l'intégration des extensions du réseau réalisés en 2012-2013, l'intégration d'une nouvelle offre « BPE », l'arrêt de la commercialisation de l'offre « BP » et l'intégration d'un nouveau modèle de contrat de service.
- Avenant 9 portant sur l'intégration des extensions du réseau réalisés en 2014, la modification de la grille tarifaire Fon et les conditions particulières des contrats de services FON et hébergement.
- Avenant 10 daté du 28/02/17 portant sur l'intégration des extensions du réseau, la mise à disposition pour exploitation technique de la Montée En Débit réalisée par la CUCM, la mise à jour de grille tarifaire BPE '2016'.
- Avenant 11 portant sur la mise à jour de la grille tarifaire BPE à une tarification '2017' et introduction d'une nouvelle offre appelée « BPE ACCESS » (offre symétrique au débit : 2Mbs garanti / 100 Mb maxi en burst) signé le 22/12/17.
- Avenant 12 en date du 6/02/2019 dont l'objet est de modifier la grille tarifaire avec les tarifs BPE '2017' et de compléter l'offre « BPE ACCESS » avec le service « 10 / 100 ».
- Avenant 13 signé le 13/12/19, l'objet de cet avenant est double :
 Mise à jour de la grille tarifaire (« BPE2019 » et « BPE ACCESS 2019 »)
 Prolongation de 13 mois de la durée de concession

2.2.2 Faits marquants de l'année 2020

Le changement d'actionnariat du groupe Covage

A titre liminaire, l'année 2020 a été marquée pour l'ensemble du groupe Covage par la concrétisation de l'opération de changement d'actionnariat dont il faisait l'objet, et qui avait été initiée le 24 décembre 2019 par la signature d'un contrat de cession entre les détenteurs du groupe et SFR FTTH Network. Cette cession était soumise à la levée de conditions suspensives



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

notamment obtenir l'accord de la Commission Européenne (contrôle des concentrations) sur la réalisation de l'opération.

Cette opération de changement d'actionnariat a fait l'objet d'une instruction approfondie de près d'un an par la Commission européenne, laquelle a pu solliciter, en plus d'un avis de l'ARCEP rendu le 24 juillet 2020, l'ensemble des parties prenantes du secteur pour l'éclairer dans son analyse. De nombreux échanges ont, en outre, été nécessaires entre la Commission européenne et les acquéreurs pour déterminer la teneur des remèdes nécessaires à l'approbation de l'opération de rachat du groupe Covage.

Par une décision du 27 novembre 2020, la Commission européenne a déclaré conforme aux règles du marché intérieur le rachat par SFR FTTH Network des parts détenues par Cube Infrastructure et Partners Group dans Covage SAS, société mère du groupe Covage. Précisons que la société SFR FTTH Networks est détenue par SFR FTTH Networks Holding, dont l'actionnariat est composé d'Altice France et d'un consortium réunissant Axa, OMERS et Allianz.

Néanmoins, et compte tenu de la concentration trop importante du marché FTTO qu'aurait pu entraîner une telle opération du fait des positions importantes que détiennent Covage et SFR (filiale d'Altice France) sur cette activité, la Commission européenne a soumis son accord à la mise en œuvre d'un certain nombre de remèdes. Ces remèdes consistent notamment en la cession de 15 des filiales du groupe Covage exerçant une activité FTTO et de 10 filiales exerçant une activité mixte FTTH et FTTO.

Creusot Montceau Networks exerçant une activité FTTO, est directement concernée par cette opération de revente menée actuellement.

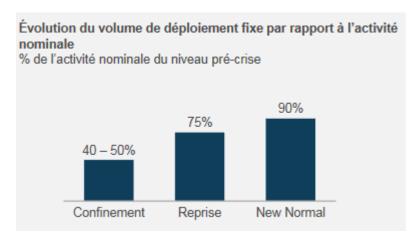
L'opération de changement d'actionnariat a officiellement été entérinée le 8 décembre 2020 par la levée des conditions suspensives à sa réalisation insérées dans le contrat signé le 24 décembre 2020, à savoir l'obtention des autorisations administratives nécessaires.

La crise sanitaire

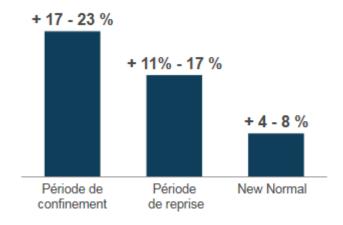
L'année 2020 a été grandement marquée par la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19. Cette crise, inédite, a fortement perturbé notre activité et en particulier le rythme de déploiements ainsi que l'activité de raccordements tant pour les particuliers que pour les entreprises durant la période de confinement allant de mars à mai 2020.

Ainsi, dans les études commandées (voir en annexe l'étude menée pour le compte de INFRANUM) s'agissant de l'impact de la crise sanitaire, il est estimé que, bien qu'elles ne se soient pas arrêtées totalement pendant la période de confinement, les activités de production ont été impactées dont l'activité de déploiement des opérateurs d'infrastructure, qui n'a représenté que 45 % de son volume nominal. La reprise de cette activité s'est faite progressivement pour atteindre 90 % du régime nominal en septembre. Le graphique ci-dessous, issu de l'étude susmentionnée, permet de visualiser l'évolution du volume de déploiement durant et postérieurement à la période de confinement :





Les mesures prises par le Gouvernement pour éviter la propagation du virus dans le cadre des activités des opérateurs d'infrastructure (i.e. port du masque obligatoire, distanciation sociale) ont engendré des surcoûts importants pouvant atteindre + 23 % dans certains cas. Le graphique cidessous, issu de la même étude, permet d'appréhender les effets de surcoûts ayant pesé sur les opérateurs :



Au sein de Covage, l'ensemble des collaborateurs de Covage a été placé en télétravail et l'entreprise n'a, dès le début du confinement, pas souhaité avoir recours au chômage partiel pour maintenir au mieux son activité. Cette crise sanitaire a démontré à quel point les télécoms sont essentiels au fonctionnement de la société. Creusot Montceau Networks joue un rôle clé dans ce fonctionnement, en effet, grâce à ses infrastructures, des salariés télé-travaillent dans de bonnes conditions, des enfants suivent leurs enseignements à distance sans problèmes de débit, et des médecins peuvent réaliser leurs télédiagnostics efficacement. Fort de cette évidence, l'écosystème des télécoms a travaillé avec le gouvernement pour garantir dans des conditions exceptionnelles le bon fonctionnement des réseaux, la maintenance, et permettre la reprise rapide en volume des déploiements et des raccordements.

Un plan de continuité d'activités a d'ailleurs été présenté par Creusot Montceau Networks et des mesures spécifiques de supervision de l'ensemble des sites sensibles du réseau (e.g. hôpitaux, cliniques, pharmacies, etc) ont été mises en œuvre. Tous ces aménagements ont permis de limiter les conséquences de la crise sanitaire sur l'activité de la DSP pendant l'année 2020.

L'année 2020 a très bien commencé avec le Fiber Tour organisé à Chalon sur Saône, cette manifestation a rencontré un beau succès.

Mais l'année a été marquée bien sûr par la crise sanitaire qui a fortement impactée le développement commercial.

Aussi, il faut souligner le plan de relance commercial mis en œuvre dès le mois de mai.



Et l'offre promotionnelle pour soutenir les ventes sur le dernier trimestre de l'année.

2.3 Organisation et moyens mis en œuvre par Creusot Montceau Networks

2.3.1 Organisation

2.3.1.1 L'appui de Covage Networks

Creusot Montceau Networks est le nom de la société ad-hoc créée pour porter la délégation de service public attribuée par La Communauté Urbaine Creusot Montceau au groupe COVAGE, et notifiée le 10 mai 2004 pour une période de 15 ans initialement. La construction, l'exploitation et la commercialisation d'un réseau d'une telle ampleur, nécessite l'assistance d'équipes compétentes et expertes. La société Creusot Montceau Networks s'est appuyée sur les équipes centralisées de Covage Networks, à travers une convention d'assistance générale et de commercialisation.

Covage Networks, société spécialisée dans la conception et l'exploitation de réseaux de communications électroniques notamment dans le cadre de conventions de délégations de service public, est une filiale de la société COVAGE, dont le siège social est situé 5 avenue de la Cristallerie à Sèvres.

La société, Covage Networks sous la présidence de Pascal Rialland, est divisée en 7 grandes directions :



Covage Networks, comptant, à la fin de l'exercice 2020, 430 personnes salariées, met ainsi à disposition de Creusot Montceau Networks les moyens de remplir ses missions, le délégataire ne disposant pas de moyens « en propre ». A titre d'illustration, la direction des Réseaux compte 259 collaborateurs, la direction du Développement et des concessions compte 32 collaborateurs, la direction commerciale et marketing compte 57 collaborateurs, la direction administrative et financière est composée de 53 collaborateurs et la



direction des systèmes d'information comprend 9 collaborateurs (auxquels s'ajoutent une trentaine de prestataires sur sites pour assurer des développement spécifiques aux systèmes d'information de l'entreprise ainsi qu'une vingtaine d'ETP externalisés dans un centre de suivi).

A travers la convention d'assistance générale, Creusot Montceau Networks dispose des personnels qui œuvrent au quotidien pour assurer la disponibilité du réseau, le traitement des incidents, la



gestion des raccordements des clients entreprises et particuliers. Le savoir-faire de Covage Networks et la confiance établie avec de nombreux opérateurs de services aux entreprises, s'illustrent par le nombre croissant de commandes sur l'année 2020.

2.3.1.2 L'investissement dans les outils informatiques

L'année 2020 a été l'occasion pour le groupe Covage de concrétiser un certain nombre de travaux de fond concernant ses outils. La Direction des systèmes d'information a en effet largement été mise à profit pour mener des projets destinés à améliorer les relations de ses filiales avec les différents opérateurs. Avec l'augmentation du nombre de clients et de commandes, le SI de Covage a dû s'adapter face à cette industrialisation. Aujourd'hui, les systèmes d'informations de Covage doivent être capables de traiter plus de 7 000 commandes FTTO par an. Pour y répondre l'entreprise a investi à hauteur de 7 M€ dans les outils informatiques au cours de l'année 2020.

FTTO



Ainsi, sur les activités liées au marché entreprise de l'entreprise, un accent important a été mis sur l'outil de facturation de l'entreprise. Ce vaste projet a permis de largement fluidifier le processus de production et d'envoi des factures émises par Creusot Montceau Networks et à faire face à la croissance constante du nombre de services qu'elle commercialise. En outre, une direction de l'administration des ventes a été introduite dans l'organigramme de Covage pour assurer un contrôle ex ante de toutes les nouvelles commandes introduites dans notre CRM FTTO.

Sur un aspect plus opérationnel, Covage a, au mois de mai 2020, mis en production son nouvel outil de ticketing et de service après-vente, l'outil Event. Ce dernier a progressivement remplacé l'ancien outil Mantis et permettra une expérience utilisateur plus fluide que l'ancien outil. La mise en place de ce nouvel outil s'est effectuée avec succès et sans perte en ligne de données.

Réseaux commercialisant du FTTE

Pour finir avec le marché entreprise, une automatisation et une informatisation des processus internes de production des commandes FTTE en activé a été réalisée. Ces commandes nécessitaient jusqu'à cette année un traitement humain conséquent. Afin de faciliter cette gestion, la DSI a produit une Gateway permettant une communication automatisée entre les mondes FTTO et FTTH de nos systèmes d'information.

FTTH



De même, s'agissant des activités liées au marché des particuliers, un effort particulier a été porté sur les flux Interop (i.e. format de données obligatoire pour les échanges entre les opérateurs d'infrastructure et les opérateurs commerciaux). Sur l'ensemble des protocoles Interop, Covage est à la pointe, et même en avance sur la plupart de ses concurrents, puisqu'elle a introduit dans ses systèmes d'information les dernières versions des flux Interop. Ainsi, Covage a intégré dans ses systèmes dans le courant de l'année 2020 le flux Accès 1.4 ainsi que le flux PM 3.1.



En vue d'aller plus avant dans son effort de commercialisation, Covage a, de surcroît, mis en place une Gateway permettant de faciliter les relations avec les opérateurs commerciaux. Toutes ces relations transitent aujourd'hui par ladite Gateway, qui permet de recevoir des commandes et de les traduire dans les SI de Covage de l'ensemble des opérateurs commerciaux, et ce, quelle que soit la version des flux Interop qu'ils utilisent. Ce nouvel outil contribuera grandement au succès commercial de Creusot Montceau Networks tant avec les OCEN qu'avec les autres FAI, dont les flux sont également absorbés par la Gateway.

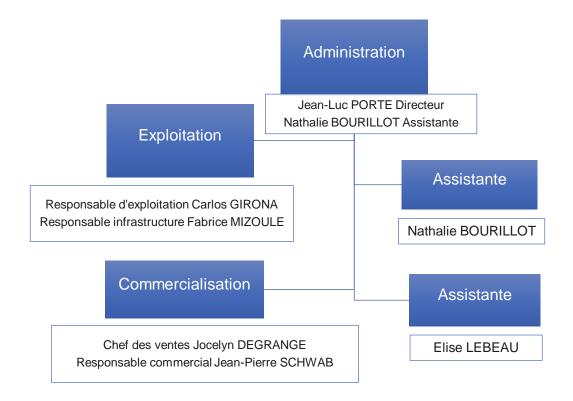
Par ailleurs, pour rendre plus aisée la mise en place d'une nouvelle version de format d'échange de données, Covage a souscrit à l'association des plateformes de normalisation des flux interopérateurs, laquelle met à disposition de ses adhérents un outil permettant de faire des essais assez précis avant l'intégration de ses SI d'une nouvelle version des flux.

Enfin, Covage a beaucoup travaillé en 2020 à la fiabilisation des adresses, qui constituent un élément clé des déploiements et de la commercialisation des réseaux. A cet égard, Covage a mis en place l'outil Polaris, qui permet de vérifier chacune des adresses en la confrontant à trois différentes bases d'adresse : la base Fantoir, la Base adresse nationale et la base Mediapost. L'ensemble des adresses sont vérifiées par l'outil, qui donne un pourcentage de fiabilité de chaque adresse et qui peut proposer une nouvelle adresse si celle intégrée dans l'outil est inexistante.

2.3.1.3 L'organisation territoriale

En 2020, des ressources de différents services de Covage Networks ont travaillé pour Creusot Montceau Networks. Elles se répartissent ainsi :





2.3.2 Contrats

En 2020, Creusot Montceau Networks s'est appuyée sur l'équipe centralisée de Covage Networks.

En effet, Creusot Montceau Networks fait appel aux prestations d'assistance de Covage Networks pour le déploiement, l'exploitation et la commercialisation de son réseau. Cette assistance repose sur les compétences et expertises des salariés de Covage Networks ainsi que sur les outils techniques que celle-ci a développés et pour lesquels elle a investi (laboratoire test, systèmes d'information, technologies de supervision et contrôle des réseaux...).

Les salariés de Covage Networks se situent dans les entités locales ou au siège et assurent :

- Le management général de l'entreprise
- Les missions transversales (Direction du Développement et des Concessions, Direction Commerciale et Marketing, Direction Administrative et Financière, Direction Juridique, Direction des Systèmes d'Information et Direction des Ressources Humaines).
- L'exploitation des réseaux à travers la Direction des Réseaux, qui réalise les études de réseau en déploiement, et assure au quotidien, le fonctionnement des réseaux en exploitation (connexion et raccordement électronique des usagers, supervision, maintenance, gestion et pilotage permanents des réseaux via les outils spécifiques, suivi technique des clients, mise en œuvre de la qualité et des garanties de services (GTR, astreinte...).

Covage Networks met ainsi à disposition de Creusot Montceau Networks les moyens de remplir ses missions, le délégataire ne disposant pas de moyens « en propre ». Cette organisation a été retenue par Covage pour assurer la mutualisation de ses ressources au service des réseaux exploités. Elle présente l'avantage de pouvoir réaliser des économies d'échelle significatives par la mise en commun des compétences et des outils centraux.

Cette organisation opérationnelle est rendue légitime s'agissant de réseaux télécoms nécessitant des systèmes d'informations complexes pour la gestion et la fourniture des services auprès des nombreux comptes commerciaux. La gestion centralisée de l'activité liée aux fonctions de



management, de marketing, de commercialisation des grands comptes, de stratégie de développement, ou bien des services juridiques, administratifs et comptables, permet de rendre l'organisation globalement plus efficiente et bénéficie directement à chaque entité délégataire gérée par Covage.

Creusot Montceau Networks a contractualisé avec la société Covage Networks des contrats détaillés et listés ci-dessous :

- « Mise à disposition du SI » qui correspond au :
 - Droit d'utilisation du système d'informations
- « Convention d'Assistance générale et de commercialisation » qui correspond à :
 - Assistance administrative, financière et comptable
 - Assistance juridique et fiscale
 - Mission de commercialisation
 - Opc pour extension du réseau et de raccordement
 - Assistance technique et commerciale (Définition des ingénieries passive et active)
- « Contrat de prestations techniques » qui correspond à :
 - Hotline
 - SAV
 - Supervision pour raccordement final
 - Supervision travaux programmes dévoiement, enfouissement
 - Maintenance des équipements actifs y compris de réseau IP et RFOG
 - Mise en service des liens
 - Coordination des interventions de maintenance tertiaires et fibre
 - Gestion de stock
 - Commande d'accès aux infrastructures d'orange pour l'exploitation du réseau
 - Transip IP
 - Fourniture équipements actifs
 - Convention d'assistance générale et de commercialisation

La maitrise d'œuvre (MOE) raccordement et maitrise d'œuvre extensions sont calculées sur le montant des investissements bruts de l'année dont le taux appliqué est de 6%.

Le calcul de la rémunération fixe, dans le cadre de la convention d'assistance générale et de commercialisation est un forfait déterminé en N-1 pour une année N.

Mise à disposition & maintenance de SI

La rémunération de mise à disposition et de maintenance du SI est fixe.

- Maintenance cœur de réseau et supervision

La maintenance du cœur de réseau est calculée sur la base des investissements actifs bruts cumulés.

La supervision est calculée mensuellement par service en production.

- Principaux fournisseurs de Creusot Montceau Networks

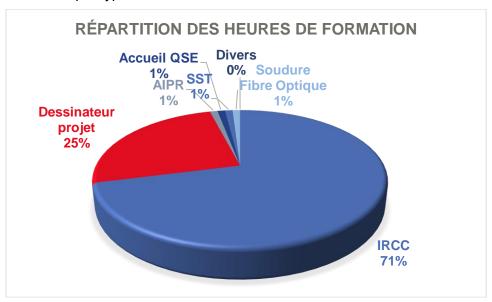
SPIE
CIRCET
SERFIM TIC
GUINOT PASCAL



2.3.3 Formation

Creusot Montceau Networks poursuit, chaque année, une politique favorisant la formation professionnelle.

La proportion d'heures par type de formations est :



2.3.4 L'effort porté sur l'environnement

Durant l'année 2020, le groupe Covage s'est engagé de manière forte pour réduire son impact environnemental. Sous l'égide d'un Comité environnemental associant le comité exécutif et des employés du groupe, un certain nombre d'actions ont été enclenchées afin de réduire l'emprise carbone.

C'est ainsi que des actions concrètes ont été menées dans le cadre des transports, qui représentaient en 2019 près de 20 % des émissions du groupe Covage, avec

- La limitation de l'avion dans les déplacements professionnels ;





- La mise en place d'un deuxième jour de télétravail

2e jour de télétravail



- Le remplacement systématique des véhicules à propulsion thermique par des véhicules hybrides

Hybride



- La mise en place d'un site de covoiturage pour mutualiser les déplacements.





De la même manière, des actions ont été menées pour réduire les déchets de l'entreprise en recyclant les équipements actifs ainsi qu'en assurant le reconditionnement et la redistribution du matériel informatique.



Enfin, Covage a décidé de compenser l'ensemble de ces émissions carbone en finançant des projets forestiers en Amazonie et des initiatives liées à la réduction de la précarité







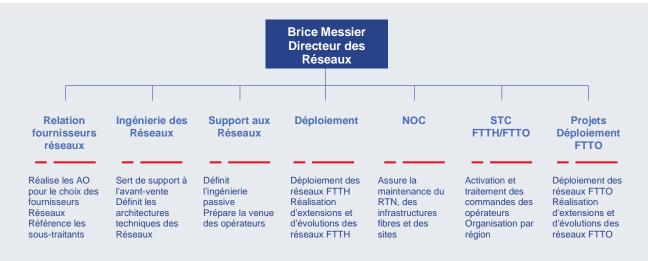




3 VOLET TECHNIQUE

Pour assurer son cœur de métier de déploiement et d'exploitation des réseaux de fibre optique déployés dans le cadre de la délégation de service public, la société Creusot Montceau Networks s'appuie sur les équipes compétentes de la direction des réseaux de Covage Networks à travers les contrats susmentionnés.

La direction des réseaux assure toutes les missions de déploiement et de maintenance des réseaux ainsi que le raccordement des clients finals. Elle est organisée comme suit :



3.1 Déploiement du réseau

Les équipes dédiées au pilotage des raccordements sont organisées à la maille départementale afin d'être les plus proches des zones de travaux et de faciliter les différents prestataires intervenants pour le compte de Covage Networks et la société Creusot Montceau Networks. Ces équipes sont épaulées par un bureau d'étude interne centralisé destiné à valider et intégrer dans nos systèmes d'information l'ensemble des réseaux recettés ainsi que des équipes dédiées à la mise en place d'outils destinés à fluidifier les processus en interne et en externe.

Outre les ressources humaines internes, Covage Networks s'appuie sur un réseau important de prestataires permettant d'assurer le déploiement des réseaux. L'entreprise a, ainsi, procédé à la signature de contrats-cadres nationaux avec ses sous-traitants permettant de mobiliser au total près de 3 000 ETP sur les projets dont elle assure la gestion.

La mise en place de cette organisation en 2018, et, partant, l'industrialisation de l'ensemble de nos process de production, a permis de créer un véritable élan dans les déploiements, permettant à l'entreprise d'atteindre le cap du million de prises déployées cette année.



3.1.1 Avancement du déploiement sur la DSP

FTTO

En 2020, le linéaire de câbles déployés a augmenté de 35 km, ce qui représente une augmentation de 14,46 % et qui porte le total de kilomètres déployés <u>à fin 2020</u> à 277 km.

Le nombre de locaux techniques sur le réseau est de 2 armoires de rue (ADR) et 2 POP, portant le total de locaux techniques sur le réseau à 4.

Pour rappel, en 2019, le réseau comportait un linéaire de câbles déployés de 242 km ainsi que 4 locaux techniques, dont 2 POP.

Le graphique ci-dessous montre l'évolution du linéaire déployé :

Année	Linéaire câble (Km)
2017	178
2018	198
2019	242
2020	277

L'évolution du taux d'occupation est la suivante :

Somme du linéaire par classe

Linéaire total (m): 246 553,34

Réseau	Classe	Linéaire (m)	Linéaire (%)
CM	INF_25	144 753,36	58,71
CM	25-50	81 800,42	33,18
CM	50-75	12 331,41	5,00
CM	75-90	4 925,80	2,00
CM	SUP_90	2 742,35	1,11

La visualisation sur carte est la suivante :







3.2 Les obligations du délégataire en matière d'exploitation technique

Les obligations du délégataires en terme d'exploitation technique sont celles décrites dans les contrats cadre « Bande passante entreprise », « Bande passante entreprise Access », « Mise à disposition de fibre optique noire – service passif -»

3.3 Les moyens mis en œuvre pour assurer l'exploitation technique du Réseau

L'exploitation technique du Réseau repose sur le Network opérations Center (ci-après « le NOC »). Ce dernier a la charge de la supervision, de la gestion des sollicitations des usagers (Outil de ticketing), de la maintenance et de la vie du réseau (Dévoiements, enfouissements) des réseaux de Covage. A ce titre, les équipes du NOC sont les garants de la qualité de service, notamment de la disponibilité des réseaux et le respect de la GTR (Garantie de Temps de Rétablissement).

Le NOC de Covage Networks est composé d'environ 70 personnes dédiées à la supervision et à l'exploitation technique des Réseaux, il est structuré autour notamment des activités suivantes :



- Une activité Support Réseau :

En charge de garantir la disponibilité du Réseau, elle assure la supervision des équipements de collecte et de cœur de réseau via les outils de remontées d'alarmes, elle orchestre la résolution de chaque incident générique (diagnostic, communication avec les clients et équipes locales, pilotage des prestataires). Elle a la charge de la gestion des contrats de maintenance des équipements actifs, et pilote les indicateurs de qualité (taux de disponibilité, respect de la GTR).



En particulier, elle assure la supervision et le monitoring de toutes les activités du réseau à travers les outils de gestion technique centralisée, la gestion centralisée des accès aux sites techniques ainsi que les alarmes sur l'activité des équipements actifs.

Une activité Maintenance et Vie du Réseau :

En charge d'assurer l'exploitation technique du Réseau (entretien du réseau, remise en état à la suite des incidents, travaux de vie du réseau type dévoiements et enfouissements, suivi des maintenances préventives, gestion documentaire du réseau). Cette entité du NOC est responsable de :

- la gestion des DT/DICT,
- la maintenance préventive et curative des infrastructures passives du réseau,
- la maintenance des équipements la maintenance équipements tertiaire.
- la gestion des travaux programmés.

3.4 Respect des engagements en matière de qualité de service

3.4.1 Rappel des engagements en matière de qualité de service

Comme indiqué dans le contrat de DSP, les engagements de la DSP sont décrits dans les contrats de service signés avec ses clients ; par ailleurs, le délégataire est tenu de conserver un journal de marche qui consigne les renseignements la nature des incidents survenus. C'est ainsi que les items suivants sont proposés :

- Le taux de disponibilité du réseau avec un suivi mensuel
- Le nombre de tickets mensuel
- La quantification des pannes en fonction de leur nature

3.4.2 Disponibilité du Réseau

FTTO

3.4.2.1 Pour les services FTTO

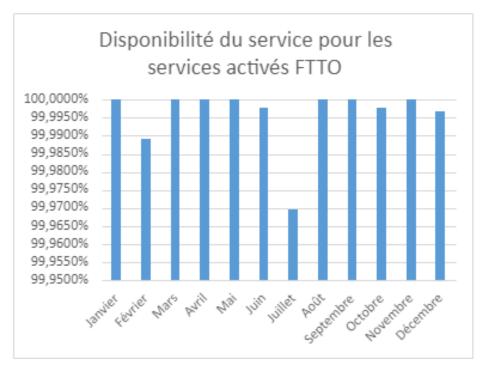
Le taux de disponibilité mesuré par Creusot Montceau Networks en 2020 sur le réseau fibre optique est de 99,9975%. Nous avons introduit cette année une segmentation plus fine du calcul du taux de disponibilité permettant de distinguer les services activés et les services passifs. Ainsi, le taux de

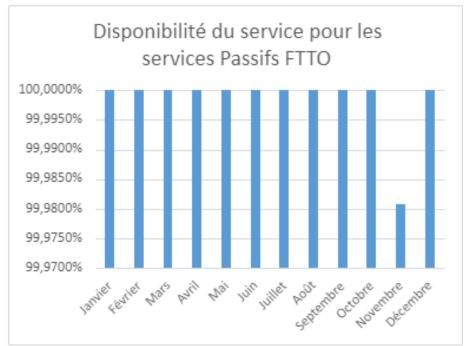


disponibilité global se décompose en un taux de disponibilité pour les services activés, lequel s'élève à 99,9961% en 2020 et à 99,9989 % pour les services passifs en 2020, ce qui est conforme aux engagements de qualité de service d'un réseau filaire. A titre d'illustration, en année 2019 ce taux de disponibilité pour tous les services confondus était de 99,998%.

S'agissant de la durée moyenne de rétablissement sur panne, elle s'élève à 2h39 pour les services activés et à 5h13 pour les services passifs, ce qui est conforme à notre engagement car la GTR en service FON est de 8h en standard. Pour rappel, en 2019, cette durée était de 3h26 en moyenne pour tous les services.

Les graphiques ci-dessous permettent de visualiser le taux de disponibilité du réseau pour les services activés et passifs :



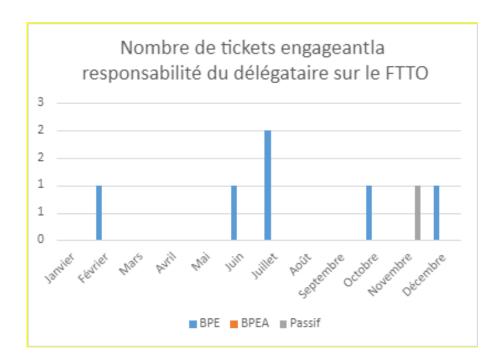




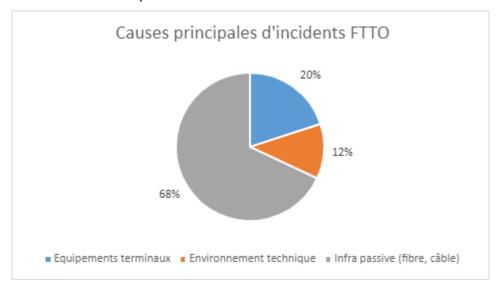
3.4.2.2 Pour les réseaux FTTO

Le nombre de tickets d'incidents engageant la responsabilité de Creusot Montceau Networks pour les réseaux FTTO était de 7 « TCA » (Ticket Client Avéré) sur les 43 ouverts par les clients sur 2020. A égalité par rapport à 2019. A cet égard, il s'élève à 6 pour les services BPE, à 0 pour les services BPEA et à 1 pour les services passifs.

Le nombre de tickets par mois et par service a été en 2020 de :



La répartition des tickets avérés par cause en année 2020 est la suivante :





3.4.3 Les incidents majeurs étant survenus le Réseau

Un seul incident majeur sur 2020 sur ce réseau, qui a eu lieu en octobre. Il s'agissait d'une coupure fibre entre Le Creusot et Ecuisses, suite à une opération de génie civile tierce, ayant écrasé la conduite de câble.

3.5 Maintenance du Réseau

3.5.1 Travaux de maintenance

En 2020, La Communauté Urbaine Creusot Montceau a traité 741 consultations relatives à des déclarations de projet de travaux (DT) effectuées par le maître d'ouvrage ou des déclarations d'intention de commencement de travaux (DICT) par l'exécutant des travaux.

Il n'y a pas eu d'opération de dévoiement réalisée sur l'année 2020

Les 2 POP, et les 2 armoires de rue actives constituant le réseau ont fait l'objet de maintenance préventive.

Suite à l'audit réalisé par SUDALYS (mandaté par la Communauté Urbaine Le Creusot Montceau), la DSP a finalisé la reprise de l'intégralité des chambres et BPE : au niveau de l'étiquetage et du contrôle de l'étanchéité sur tout le réseau Nord à partir du Sanvignes.



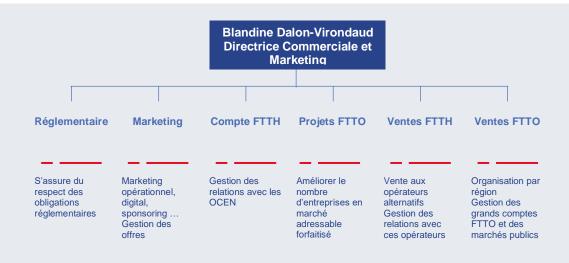






4 VOLET COMMERCIAL

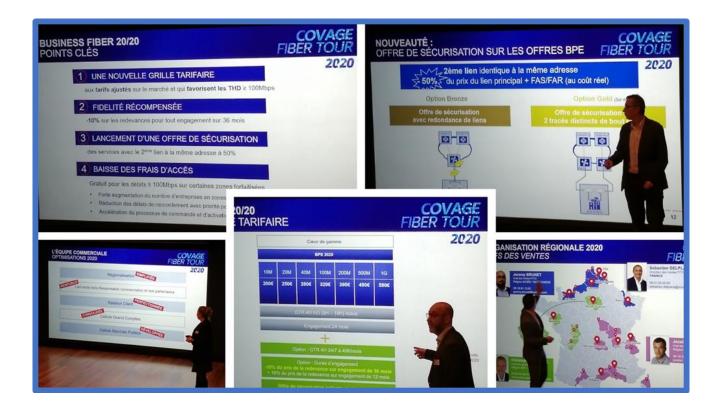
La réussite commerciale des réseaux portés par Covage est la résultante des ressources tant matérielles et humaines qui ont été allouées à sa direction commerciale et marketing. Cette dernière est organisée de cette manière :



FTTO

Qu'il s'agisse du déploiement de plus en plus rapide des réseaux FTTH ou de l'arrivée de nouveaux opérateurs d'infrastructure, la concurrence par les infrastructures se fait de plus en plus pressante dans les zones opérées par Covage. La concurrence a poussé Covage à proposer à l'ensemble de ces délégants une offre commerciale des services activés plus agressive pour répondre aux attentes des opérateurs de détail.





La nouvelle offre commerciale a été inaugurée dans les meilleures conditions à travers l'organisation en février 2020 du Fibertour dans plusieurs villes de France. Ces évènements, qui ont réuni les opérateurs de détails, la force commerciale ainsi que les collectivités territoriales délégants, ont accueilli près de 400 personnes sur la France.





L'animation commerciale est assurée par des équipes dédiées à répondre au mieux aux besoins des opérateurs. Elle comprend :

- une direction marketing chargée d'établir la stratégie commerciale ;
- une direction des ventes FTTO comprenant des chefs de ventes régionaux animant des équipes de responsables commerciaux;
- des responsables régionaux de marché publics pour répondre aux demandes des collectivités.

La concrétisation des ventes de la direction commerciale est, quant à elle, réalisée par le service technique clients FTTO de l'entreprise. C'est cette entité qui, au sein de Covage Networks, assure le pilotage de l'ensemble des sous-traitants réalisant les raccordements. Les équipes du STC FTTO sont organisées régionalement avec un représentant sur chaque territoire.

4.1 Obligations du délégataire en matière d'exploitation commerciale du Réseau

Comme défini dans le contrat de service, le délégataire est tenu plus particulièrement de :

- Définir une politique marketing sur les services proposés
- La commercialisation des services au travers de la prospection auprès des clients
- Une communication auprès des clients

FTTO

L'année 2020, a été une année particulière avec des situations inédites tant sur le plan humain avec la crise sanitaire que sur celui de l'entreprise avec le rachat de Covage et un contexte marché toujours plus tendu.

L'année a été marquée par la crise sanitaire, laquelle a eu un impact sur notre activité commerciale sur le deuxième trimestre. En effet, après un très bon démarrage sur le premier trimestre les ventes se sont brutalement ralenties (baisse -36% de valeur (PDC €) vs T1 2020) ne permettant pas d'atteindre le niveau de volume suffisant pour compenser la baisse de l'ARPU (revenu moyen).

De manière générale, on note cette année encore une forte intensification de la concurrence sur le marché FTTO. Ainsi, les OCEN ont notamment adopté une politique tarifaire très agressive sur les zones très concurrentielles. Nous observons également que de nombreux opérateurs développent une stratégie de déploiement en propre de leurs réseaux, parfois dans les fourreaux de nos délégataires, sur les territoires à l'image de lelo Liazo, Celeste, Bouygues Télécom leur permettant ainsi d'appliquer des tarifs très compétitifs en dessous des prix du marché.

Enfin, nous avons pu observer une certaine frilosité des décideurs pour concrétiser les ventes face à l'incertitude sur le rachat de Covage jusqu'au mois de décembre avec l'officialisation du rachat de Covage par le groupe Altice et le consortium.

Malgré un contexte difficile, Covage a su résister et maintenir sa dynamique commerciale avec des résultats exceptionnels au mois décembre 2020 avec +3M€ de PDC niveau de performance jamais atteint.

Ainsi, pour soutenir les ventes et marquer sa présence, Covage a réalisé différentes actions notamment

- Le lancement de la nouvelle offre sur les offres activées,
- L'organisation d'un Fibertour, dispositif d'animation commerciale dans 12 villes, avec présentation de la nouvelle offre,
- Des dispositifs promotionnels tout au long de l'année pour les délégants qui ont souhaité y adhérer.



4.2 Evolution du portefeuille d'Usagers du Réseau

4.2.1 Pour le réseau FTTO

Durant l'année 2020, le réseau Creusot Montceau Networks n'a pas accueilli de nouveaux opérateurs-usagers. Le réseau Creusot Montceau Networks compte 44 opérateurs-usagers. Le tableau ci-dessous dresse la liste des opérateurs usagers présents sur les services activés et sur les services passifs

Services activés	Services passifs
AD COM	BOUYGUES TELECOM
ADISTA	CC SUD COTE CHALONNAISE
AXIONE	CUCM
BOUYGES TELECOM	COMMUNE DU CREUSOT
BSO SC LIMITED	FREE
C2IP	HALIE EX KOSC INFRA
CENTURY LINK COMMUNICATION	IDS
CODEPI	MY COMPUTING
COLT TECHNOLOGIE SERVICES	SFR
COMPLETEL	
CORIOLIS	
EQUATION	
FINGERPRINT TECHNOLOGIES	
FLEX NETWORK SAS	
IELO LIAZO SERVICES	
INFOMIL	
INIT SYS ALPHALINK	
INTEROUTE France SAS	
JAGUAR NETWORK DCFDATA	



JAGUAR NETWORK SAS	
KERTEL	
LASOTEL	
LINKSIP	
NUMESIS	
OPENIP	
ORG INFOR	
PHIBEE TELECOM	
PROJET3 LINKT	
PROXYLIA	
SARL ECCR ALLEO	
SERINYA TELECOM	
SEWAN COMMUNICATIONS	
SFR	
STELLA TELECOM	
UNYC	

4.3 Parc de services en production

4.3.1 Evolution du nombre de services commercialisés FTTO



Important: la base de données a été « nettoyée » courant 2020, plusieurs services ressortaient 'en production' alors qu'ils étaient résiliés depuis plusieurs années.

Ceci a mis en évidence que les données communiquées sur le Rapport Annuel 2019 comportaient plusieurs erreurs, par conséquent, la progression d'année en année ne peut pas être reproduite



Le nombre de services en production à fin 2020 est de :

- 299 services en activé FTTO
- 37 services en passif FTTO

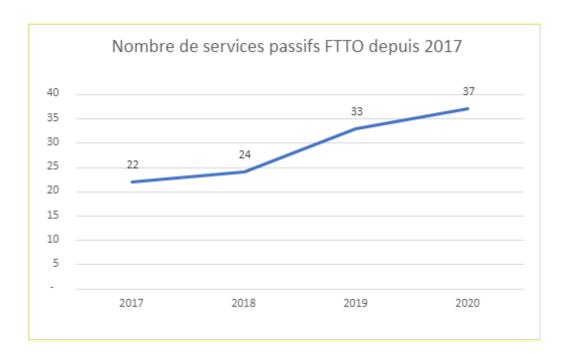
Comme détaillé ci-dessous, le développement commercial est très fort grâce à l'offre BPE A.

4.3.1.1 Les services activés

S'agissant des offres activées, le nombre de clients finals, qui s'élève en 2020 à 299.

4.3.1.2 Les services passifs

S'agissant des offres passives, le nombre de clients finals, qui s'élève en 2020 à 37, a connu une augmentation de 12% entre 2019 et 2020. Le graphique ci-dessous permet de constater l'évolution globale du nombre de clients finals pour les offres passives :



4.4 Analyse des prises de commandes FTTO

Le nombre total de commandes réalisées sur l'année 2020 est de 81, en hausse de 22,7% par rapport à 2019.

Ces mises en service se décomposent de la manière suivante :



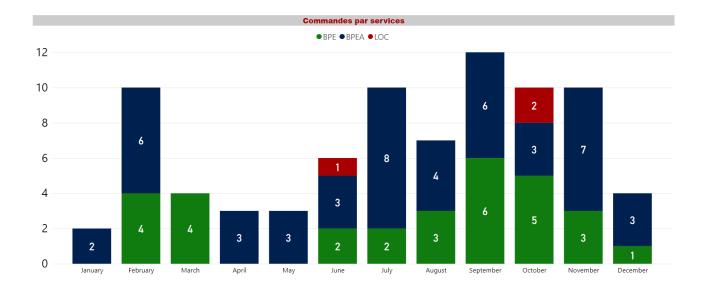
Service	Commandes 2020
ВРЕ	30
ВРЕА	48
LOC	3
TOTAL	81

Et de manière suivante :

Usager	Commandes année N
ADISTA	5
BOUYGUES TELECOM	9
CODEPI	2
COMMUNAUTE URBAINE DU CREUSOT MONTCEAU	2
EQUATION	2
FINGERPRINT TECHNOLOGIES	3
FLEX NETWORK	19
GROUPE CONVERGENCE COM	6
GTT FRANCE SAS INTEROUTE	1
INIT SYS ALPHALINK	1
MUONA SAS	2
NETWORTH TELECOM	1
OPENIP	2
PARITEL	2
PROJET3 LINKT	6
PSIH	1
SERINYA TELECOM	3
SEWAN	6
SFR + COMPLETEL	3
UNYC	5
TOTAL	81

Le détail des commandes en volume par service sur l'année est le suivant :

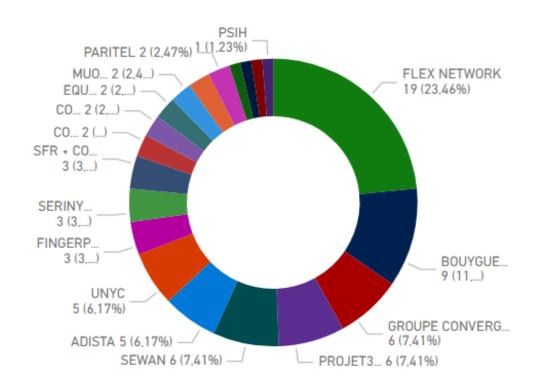




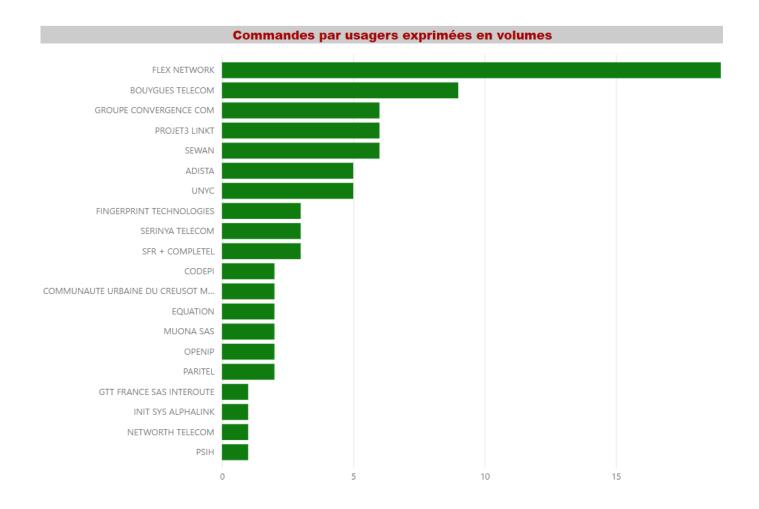
L'effet de la crise sanitaire est très net ainsi que les solutions apportées par la DSP pour la résoudre.

Le détail des commandes en volume par Usagers sur l'année est le suivant :

Nombre de commandes par usagers







Flex Network est très important dans le développement commercial localement, en fait c'est grâce à l'opérateur « My Computing » installé au Creusot qui utilise les services de 'marque blanche' développés par Flex Network.

Une 1ère place occupée en 2019 par Sewan qui reste un bon faiseur sur la DSP.

4.4.1 Analyse des prises de commande Bande Passante Entreprise

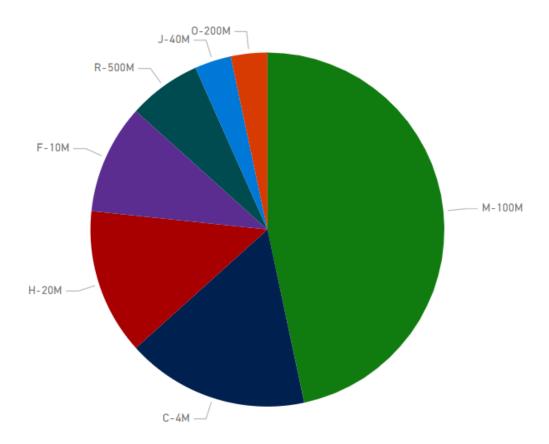
L'année a été bonne avec 78 commandes.

Mais, fait marquant, quasi la moitié des commandes sont en BPE 100 Mbs.

Le graphique ci-dessous montre, pour les créations et les upgrades, le nombre et la part de prises de commande



Commandes BPE par débits en 2020



4.4.2 Analyse des prises de commande Bande Passante Entreprise Access

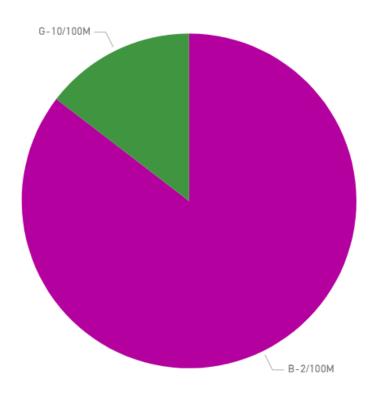
S'agissant des services de bande passante entreprise access, 48 commandes ont été réalisées en 2020. Celles-ci se répartissent comme suit :

- 47 commandes de nouveaux services de bande passante (98 % des commandes Bande passante);
- 1 commande d'Upgrade de services

Le graphique ci-dessous montre, pour les créations et les upgrades, le nombre et la part de prises de commandes



Commandes BPEA par débits en 2020



4.5 Raccordements de clients finals

4.5.1 Raccordements et activations FTTO

De nombreux efforts ont été portés par Covage Networks pour améliorer la production FTTO. Ainsi, les outils permettant le suivi des cotations et le pilotage des commandes ont été améliorés afin d'assurer une relation plus étroite entre le client final, l'opérateur et Creusot Montceau Networks. A titre d'illustration, la mise en place de ces outils permet aujourd'hui de délivrer des cotations fiables dans un délai de cinq jours ouvrés.

Le pilotage des commandes par jalons associés à des reportings hebdomadaires a permis d'assurer, avec un accompagnement des opérateurs et des clients finals, une gestion des raccordements limitant les retards de livraison, notamment du fait de la crise sanitaire.

Par ailleurs, outre les mesures déjà énoncées ci-dessus s'agissant de la limitation de l'empreinte carbone du groupe Covage, la production FTTO a réduit son impact environnemental en sensibilisant ses prestataires régionaux quant à la gestion des déchets et en travaillant sur l'intégration dans ses process d'une étape de recyclage des équipements de liaison.



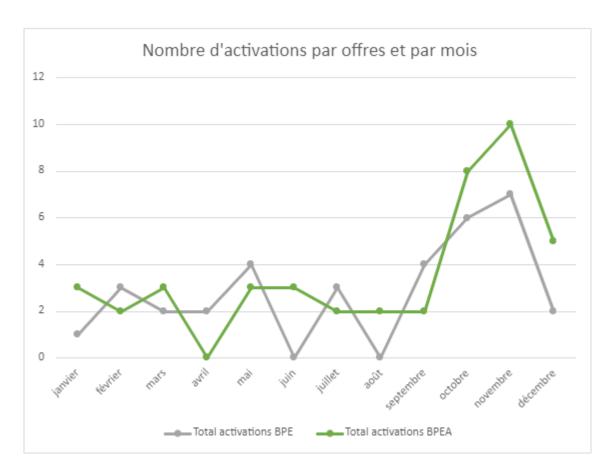
4.5.1.1 Sur les offres activées

4.5.1.1.1 Les activations en volume



En 2020, Creusot Montceau Networks a procédé à 77 activations,

Le graphique ci-dessous permet de visualiser le nombre total d'activations chaque mois sur l'année 2020 en distinguant les offres BPE et BPEA :



4.5.1.1.2 Les délais d'activation

En 2020, Creusot Montceau Networks a fait évoluer sa méthodologie de comptabilisation des délais d'activation en distinguant le délai brut, qui correspond au délai entre la date d'activation et la date de signature de la commande (c'est ce même délai qui a été présenté dans le rapport d'activité au titre de l'année 2019), et le délai net.

Ce dernier correspond au délai brut auquel sont soustraits les cas de gel de la commande induits par un manque de réactivité de la part du client final ainsi que les délais de retard liés à l'obtention de certaines autorisations administratives.

Le délai moyen d'activation brut pour l'année 2020 s'élève à 62 jours calendaires.

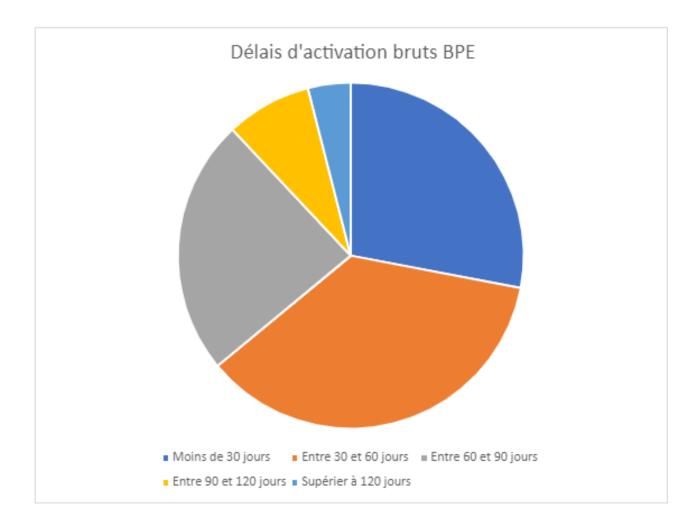


S'agissant du délai d'activation net moyen en 2020 il se monte à 52,8 jours calendaires.

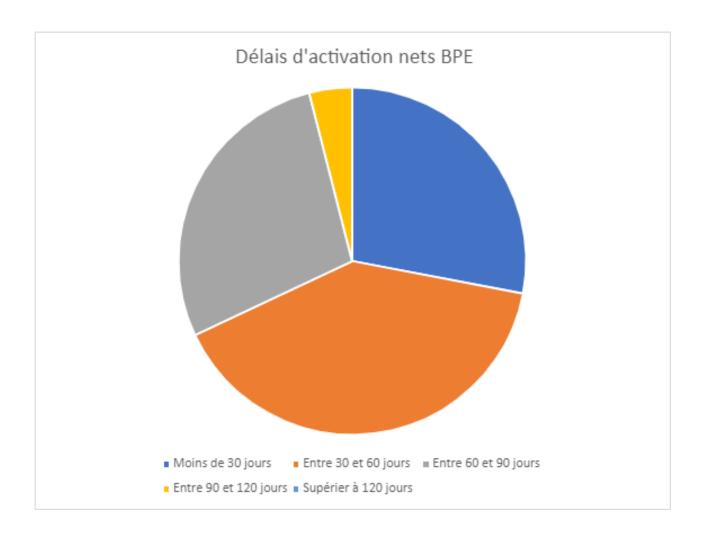
4.5.1.1.3 Délais d'activation Bande Passante Entreprise

En 2020, Creusot Montceau Networks a procédé à la livraison de 34 services BPE.

Les graphiques ci-dessous permettent d'appréhender les délais d'activation bruts et nets des services BPE en 2020 :





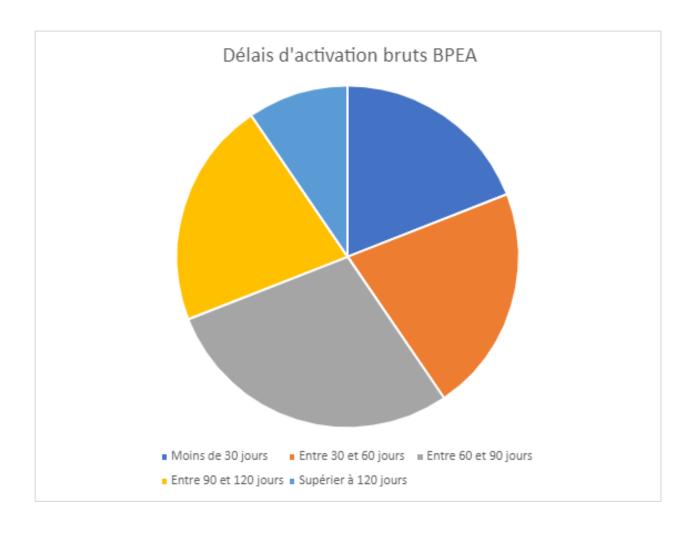


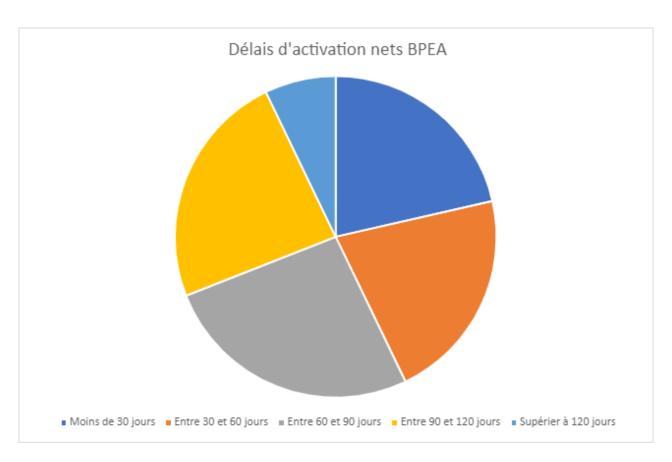
4.5.1.1.4 Délais d'activation Bande Passante Entreprise Access

En 2020 Creusot Montceau Networks a procédé à la livraison de 43 services

Les graphiques ci-dessous permettent d'appréhender les délais d'activation bruts et nets des services BPEA en 2020 :









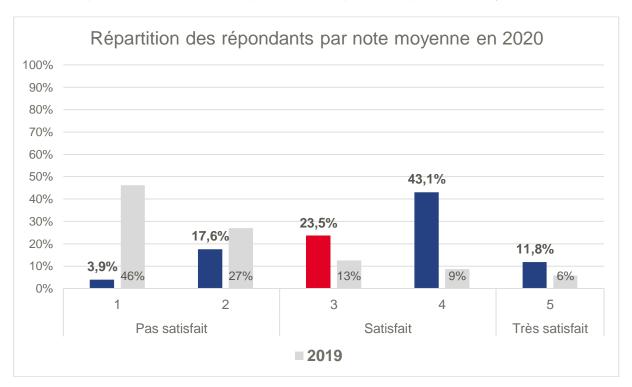
4.5.1.2 Sur les offres passives

En 2020 Creusot Montceau Networks a procédé à 4 mises en service FON (4 nouveaux raccordements).

4.6 Perspectives commerciales sur l'année à venir

Pour étayer les perspectives commerciales, une enquête a été menée en mars 2021 pour évaluer l'évolution de la satisfaction des opérateurs-usagers clients présents sur les réseaux exploités par Covage. Cette enquête a porté sur les thématiques suivantes : la qualité des relations commerciales, les offres pratiquées par le groupe Covage, la qualité du volet technique des relations (Delivery et SAV) et les délais de raccordement. L'enquête a été réalisée en suivant la même méthodologie que celle effectuée pour le rapport d'activité remis au titre de l'année 2019.

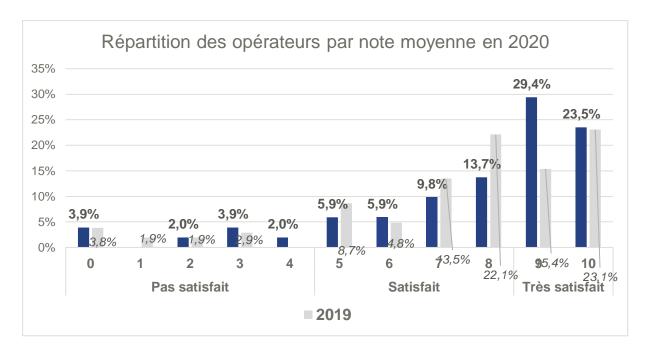
Il ressort de cette enquête que le niveau de satisfaction globale opérateurs est stable par rapport à la dernière enquête et s'élève à 3,4/5. A noter que le nombre des opérateurs satisfaits et très satisfaits (notes globales de 4/5 et de 5/5) s'élève lors de la dernière enquête à 55 %, soit une augmentation de 40 points par rapport à la dernière enquête. De la même manière, 43,1 % des répondants donnent une note globale de 4/5, contre 9 % lors de la dernière enquête. Le graphique ci-dessous permet de visualiser la répartition des opérateurs par notes moyennes :



Sur les relations commerciales avec les opérateurs

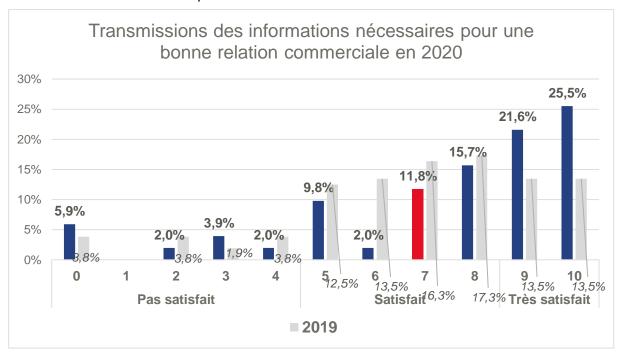
S'agissant plus particulièrement des relations commerciales, la satisfaction des opérateurs s'élève à 7,7/10; elle est en légère hausse par rapport à la dernière enquête (7,4/10). A cet égard, l'enquête réalisée a permis de mettre en exergue la forte augmentation des opérateurs très satisfaits des relations commerciales, lesquels représentent 52 % des répondants, contre 38 % lors de la dernière enquête réalisée. Le graphique ci-dessous permet de visualiser la répartition des opérateurs par note concernant les relations avec Covage :





Ces bons résultats sont le fruit des actions menées par Covage pour rendre plus claires les relations avec les opérateurs. Ainsi, la réorganisation de la direction commerciale a permis de déterminer, dans chaque grande région, un interlocuteur commercial pour chaque opérateur, rendant ainsi plus lisible l'action commerciale du groupe. En outre, des réunions périodiques (« Business review ») ont été organisées entre les interlocuteurs commerciaux de Covage et les représentants des opérateurs pour renforcer le dialogue et la proximité sur les besoins et ambitions de chacun.

A titre d'illustration de cette volonté de clarification des relations de Covage avec les opérateurs, nous avons obtenu la note de 7,4/10 en moyenne quant à notre capacité de fournir aux opérateurs les informations nécessaires pour assurer une bonne relation commerciale :



De la même manière, les opérateurs sont nombreux à affirmer qu'ils ont une bonne connaissance de nos outils. En particulier, notre outil d'éligibilité (Elifibre), point central de la commercialisation de nos services, reste très apprécié.

Les interlocuteurs moins satisfaits des relations avec Covage mettent, quant à eux, en avant le manque d'accompagnement et l'absence de réponses satisfaisantes dans de bons délais.



Relations techniques avec les opérateurs

Les relations techniques avec les opérateurs portent tant sur les raccordements que sur le service après-vente.

S'agissant des raccordements, la communication sur le suivi des raccordements a connu une meilleure satisfaction des clients en 2020 qu'en 2019. Ainsi, 60 % des répondants ont estimé satisfaisante la communication réalisée par les services de Covage sur le suivi des raccordements, contre 48 % en 2019. Le graphique ci-dessous permet de visualiser ces éléments :



De nombreuses actions ont été menées pour assurer un meilleur suivi des raccordements par les clients. Le service technique clients (STC) de Covage a mené une réorganisation se concrétisant en la nomination de plusieurs « responsables opérationnels de comptes », dont l'objectif est d'être les interlocuteurs centraux pour chaque opérateur sur les questions de raccordement. Le STC a également, à l'instar de la force de vente, institué des réunions régulières avec chaque opérateur pour assurer des retours d'expérience précis sur les activités de raccordement de Covage.

En ce qui concerne le service après-vente, bien que les matrices d'escalade en cas d'incident soient bien identifiées par les opérateurs, nous avons pu constater un manque d'appropriation du nouvel outil de SAV. Cet outil ayant été mis en place dans le courant de l'année, nous escomptons une amélioration de la satisfaction sur ce point dans les mois et années à venir.

L'enjeu pour 2021 sera de maintenir notre attractivité et la valeur tant sur les offres à valeur que sur les offres bas de marché.

Pour cela, Covage prévoit

- Le lancement de l'offre Offre Smart Fiber, offre attractive de Fibre Optique Noire principalement dédiée au marché des collectivités pour le raccordement de sites ou d'objets.
- Des actions pour améliorer la rentabilité des offres,
- Poursuite des travaux d'optimisation des process de commandes et d'évolution des outils pour améliorer l'expérience client.



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020-CREUSOT MONTCEAU NETWORKS

Outre le travail qu'il convient de continuer à mener pour maintenir le catalogue de service de Creusot Montceau Networks au bon niveau par rapport à la concurrence croissante sur le territoire, un travail de fond sera mené en 2021 quant à la réalisation d'extensions de réseau permettant d'augmenter le marché adressable de la DSP. Ces extensions permettront également de rendre forfaitaires les coûts de raccordement de plus d'entreprises, assurant ainsi une meilleure commercialisation des services pour Creusot Montceau Networks









5 VOLET FINANCIER

5.1 Principaux indicateurs de l'année 2020

Le marché adressable selon la modélisation faite par Covage (parc d'entreprises > 5 salariés) est de 731 sur le territoire de la Communauté.

5.2 Rappel des règles de comptabilité retenues

5.2.1 Principes généraux

Les comptes de la société sont établis conformément aux dispositions prévues par le règlement ANC n°2016-07 relatif à la réécriture du plan comptable général et plus particulièrement selon les dispositions relatives aux immobilisations faisant l'objet d'une concession de service public.

5.2.2 Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production.

Lors de la construction de l'infrastructure passive de télécommunications, celle-ci est en immobilisations en-cours. A la date de mise en service du réseau, elle est inscrite en « immobilisations mises en concessions ». Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien. Ainsi, les immobilisations non renouvelables sont amorties sur la durée de la délégation de service public et les immobilisations renouvelables sont amorties selon leur durée d'utilisation propre.

Dès lors que le réseau a été réceptionné, un test de perte de valeur des immobilisations mises en concession est réalisé de façon annuelle. Ce test vise à s'assurer que la valeur actuelle des immobilisations mises en concession demeure supérieure à la valeur nette comptable de celles-ci. La valeur actuelle est déterminée à partir de l'estimation des flux de trésorerie futurs actualisés que la société s'attend à obtenir des immobilisations testées. Ce test n'a pas conduit à la comptabilisation d'une dépréciation, en plus de l'amortissement linéaire, des immobilisations mises en concession. La provision pour renouvellement est constituée sur les immobilisations renouvelables du fait du maintien au niveau exigé par le service public, du potentiel productif. Cela vise en particulier les équipements permettant l'activation du réseau.

Les travaux de raccordement sont inscrits en investissements au fur et à mesure qu'ils sont réalisés. Les entités en phase de déploiement procèdent à l'immobilisation des frais financiers engagés pour le financement de l'infrastructure.

5.2.3 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et évaluées au plus bas de leur valeur comptable et de leur valeur de marché. De fait compte tenu des procédures de cession appliquées en fin d'exercice, ces deux valeurs sont identiques.



5.2.4 Créances d'exploitation

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances font l'objet d'une appréciation au cas par cas à la clôture pour analyser le niveau de risque de non-recouvrement. En fonction de cette appréciation, une provision est comptabilisée en cas de risque de non-recouvrement.

5.2.5 Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès lors que le risque est certain ou probable. Elles sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation née du risque.

5.2.6 Chiffre d'affaires

Les frais d'accès facturés aux clients sont inscrits en produits de l'exercice au cours duquel la prestation de raccordement est réalisée, en sus des prestations de services. Le prix de cette prestation est indépendant du coût des raccordements venant valoriser le réseau, et s'analyse comme un droit à raccordement, élément du prix de la prestation venant contribuer au financement des investissements réalisés au même titre que les locations de fibres ou services de bande passante.

Les prestations de services sont comptabilisées conformément aux différents contrats signés. La date de facturation appliquée correspond à la date de mise en service des différentes prestations. Le produit de la vente des I.R.U. (Indeafisible Right of Use) est étalé sur la durée du contrat de location.

5.2.7 Résultat courant

Le résultat courant comprend le résultat de l'exploitation ainsi que les produits et les charges liés au financement des activités. Il ne prend pas en compte les éléments à caractère non récurrent tels que les coûts et provisions associés aux cessions d'actifs hors exploitation, les coûts de fermeture de sites et les charges de restructuration.



5.3 Compte de résultat

5.3.1 Comparaison par rapport à l'année précédente

Le compte de résultat de l'année N est le suivant :

Compte de résultat (k€)	2019 Réel	2020 Réel	2021 Budget
Chiffre d'affaires	1 233	1 259	1 041
Dépenses	(658)	(631)	(684)
EBE	575	628	357
Amortissement	(775)	(173)	(607)
Amortissement de subventions	453	247	450
Résultat brut d'exploitation	253	703	200
Résultat financier	(25)	(16)	(28)
Résultat Exceptionnel	-	2	(2)
Résultat net avant impôt	228	689	171
Résultat net comptable	228	689	171

Le CA 2020 est en augmentation de 2% par rapport à 2019.

La différence par rapport au rapport des CAC se situe au niveau des Remises qui se trouvent en charges au niveau de l'analytique.

L'EBE représente 50% du Chiffre d'Affaires contre 47% en 2019.

Les amortissements apparaissent en baisse. Ceci est dû à la reprise de 396K€ de provisions de renouvellement.

Les frais financiers sont en diminution de -35% et reflètent la diminution des comptes courants d'associés et des dettes financières.

Le résultat exceptionnel de 2020 (2 K€) correspond à des amendes de pénalités fiscales.

Cette augmentation de chiffres d'affaires et la reprise de provision permettent d'améliorer le résultat net de 89%.

Concernant le compte de résultat du budget 2021, la DSP se termine en le 9/11/2021, c'est pourquoi le <u>budget n'est pas sur une année complète</u>.

Le Chiffre d'Affaires est en diminution, ceci est dû à la fin de la DSP. Les charges quant à elles restent stables suite à l'introduction d'une redevance exceptionnelle de 100K€ en 2021 (cf. Avenant 13)



5.3.2 Recettes

Les recettes de l'année N se répartissent de la manière suivante :

Chiffre d'Affaires (k€)	2019 Réel	2020 Réel	2021 Budget
FTTO active	577	767	657
FTTO passive	612	433	350
FTTO	1 189	1 200	1 007
Services	4	5	6
CA récurrent	1 193	1 206	1 013
FTTO active	33	32	27
FTTO passive	7	22	1
FTTO	39	53	28
CA non récurrent	39	53	28
CA total	1 233	1 259	1 041

Focus CA récurrent

Le Chiffre d'Affaires récurrent augmente de 1% pour atteindre 1,206 millions d'euros répartis de la façon suivante :

- > FTTO actif augmente de -33% pour atteindre 767K€
- ➤ FTTO passif diminue de 29% pour atteindre 433K€

Cette variation du CA récurrent peut s'expliquer via l'effet volume-prix suivant :

- Effet prix : l'ARPU (récurrent) diminue de -23% ayant un impact négatif sur le CA de -271K€
- Effet volume : le parc a augmenté de près de =25% ayant un impact positif sur le CA récurrent de +282K€

Le mix Effet volume-prix est ainsi positif de 11K€

Focus CA non récurrent

Le Chiffre d'Affaires non récurrent augmente de 36% pour atteindre 53K€ répartis de la façon suivante :

- > FTTO actif diminue de 2% pour atteindre 32K€
- > FTTO passif augmente de 212% pour atteindre 22K€

Cette variation du CA récurrent peut s'expliquer via l'effet volume-prix suivant :

- Effet prix : les FAS/FAR unitaires baissent de 28% ayant un impact négatif sur le CA de -11K€
- Effet volume : le nombre de ventes nettes a augmenté de 87% ayant un impact positif sur le CA de +25K€

Le mix Effet volume-prix est ainsi positif de 14K€



Le tableau ci-dessous permet de visualiser le top des opérateurs par chiffre d'affaires :

Top 10 opérateurs	CA 2020
BOUYGUES TELECOM	142,8
SFR	131,9
ADISTA	110,5
SEWAN	95,0
COMPLETEL	60,2
COLT TECHNOLOGIE SERVICES	49,4
PROXYLIA racheté PAR ORG INFOR	43,7
FREE	39,0
IDS	39,0
COMMUNAUTE URBAINE DU CREUSOT MONTCEAU	34,9

5.3.3 Charges

Les charges de l'année N, par rapport au budget et à l'année précédente sont les suivantes :

Charges (k€)	2019 Réel	2020 Réel	2021 Budget
Coût d'exploitation technique	(257)	(240)	(196)
Redevance	-	-	(100)
Coût de commercialisation	(8)	(4)	(1)
Assistance générale	(364)	(364)	(370)
Frais généraux	(28)	(30)	(38)
Total Expenses	(658)	(631)	(684)

Focus Dépenses

Les dépenses 2020 sont en diminution de -4% par rapport à 2019 suite à une baisse des coûts techniques.

Cette baisse des coûts techniques fait suite à une renégociation des contrats de maintenance passive.

Aucun frais commercial n'a été dépensé sur l'exercice 2020 en raison des mesures sanitaires.

Les frais généraux sont composés des frais d'assurance, de loyer, des honoraires, des taxes et du divers.

5.4 Patrimoine et Bilan

5.4.1 Investissements

Les investissements réalisés en année N se décomposent comme ceci :



Investissements (k€)	2019 Réel	2020 Réel	2021 Budget
Raccordements FTTO	(86)	(129)	(119)
Extensions	(12)	(51)	(26)
Autres	(18)	(49)	(7)
Investissements complémentaires	(117)	(229)	(152)
Total Capex	(117)	(229)	(152)

Les investissements globaux 2020 sont en hausse de +97% par rapport à l'exercice 2019.

L'investissement principal correspond aux raccordements des nouveau clients activés sur le réseau.

Cet investissement est en augmentation de +51% par rapport à 2019 pour réaliser 72 nouveaux raccordements en 2020.

Des dépenses classées en extension du réseau FTTO ont été réalisées en 2020 pour 51K€ afin de raccorder des sites à plus de 220m du réseau.

5.4.2 Bilan

Le Bilan de l'année N est le suivant :

Actif	2019	2020
Immobilisations brutes	8 589	8 871
Amortissements et provisions	-7 911	-8 325
Créances clients	340	351
Autres créances	296	343
Trésorerie	112	206
Total Actif	1 426	1 445
Capital	40	40
Report à nouveau + résultat	-1 783	-1 094
Subvention	428	231
Caducité/Provision de renouvellement	461	102
Dettes financières	1537	1037
Dettes d'exploitation	96	70
Dettes diverses	290	320
Produits constatés d'avance	358	741
Total Passif	1 426	1 445



Bilan

Les immobilisations brutes ont augmenté de 3% pour atteindre 8,9 millions d'euros.

Le délai de règlement clients est resté stable : de 84 jours en moyenne en 2019 à 85 jours en 2020.

La trésorerie augmente légèrement pour se situer à 206

Les 102K€ en provisions sont constitués à 100% de provisions de renouvellement. Ces provisions étant trop importantes en fin 2019, il a été repris 359K€.

Les dettes actionnaires se sont réduites de 500K€

Le délai de règlement fournisseurs s'est amélioré, passant de 44 à 34 jours en moyenne.

Les dettes diverses contiennent notamment 295K€ d'IRU à reverser.

IRU à reverser

L'état des IRU identifiés à date qui génèrent un reversement est le suivant :

Société	Date de fin de la concession	Tiers	PCA Antérieurs	CA Période	PCA Postérieurs	IRU à reverser ?	Montant IRU à reverser	PCA Postérieurs après IRU à reverser	Total selon tableau
CREUSOT MONTCEAU NETWORKS	09/11/2021	COMPLETEL	26 813	361 374	26 813	IRU à reverser	3 106	23 707	415 000
CREUSOT MONTCEAU NETWORKS	09/11/2021	9CEGETEL	57 481	231 058	57 481	IRU à reverser	37 717	19 764	346 020
CREUSOT MONTCEAU NETWORKS	09/11/2021	SFR	20 469	10 062	20 469	IRU à reverser	17 559	2 910	51 000
CREUSOT MONTCEAU NETWORKS	09/11/2021	SFR	1 635	803	1 635	IRU à reverser	1 402	233	4 073
CREUSOT MONTCEAU NETWORKS	09/11/2021	FREE	71 683	4 954	71 683	IRU à reverser	63 221	8 462	148 320
CREUSOT MONTCEAU NETWORKS	09/11/2021	BOUYGUES TELECOM	160 176	-120 104	160 176	IRU à reverser	143 058	17 118	200 248
CREUSOT MONTCEAU NETWORKS	09/11/2021	CC Sud C"te Chalonnaise	31 996	-23 992	31 996	IRU à reverser	28 576	3 420	40 000
								0	
								0	
								0	
								0	
			370 253	464 155	370 253		294 639	75 614	1 204 661



5.5 Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie pour l'année N est le suivant :

CREUSOT	2020	2019
Résultat net	689	228
=/- dotation aux amortissements	173	775
Amortissement de subvention	-247	-284
Variation du besoin en fond de roulement de l'activité	42	-284
Flux net de trésorerie généré par l'activité	656	435
Investissements	-282	-117
Subvention méritée	50	-99
Variation du besoin en fond de roulement d'investissement	175	-47
Flux net de trésorerie lié aux investissements	-57	-262
Comptes courants	-500	-400
Intérêt à payer	-6	-3
Flux net de trésorerie lié aux financements	-506	-403
Variation de trésorerie nette	94	-230

Position de trésorerie initiale	112	3244
Flux de trésorerie	94	-230
Position de trésorerie finale	206	114

Position de trésorerie attendue	206	114

5.6 Flux entre le délégataire et le délégant

5.6.1 Subventions

Il a été encaissé 60k€ de subvention en 2020. Il est prévu d'encaisser 50k€ de subvention en 2021

5.6.2 Redevances versées au délégant

Sans objet pour 2020.

5.7 Inventaire des biens



Tableau d'amortissement des biens (k€) au 31/12/2020	Catégorie	Date d'achat	Valeur à l'achat	Durée d'amortissement	Valeur résiduelle
Bien 1	Retour	11/02/2015	1 501	10 ans	751
Bien 2	Reprise	20/06/2015	1 236	12 ans	618
Bien 3	Propre	27/10/2015	1 712	10 ans	856
Bien 4	Retour	04/03/2016	1 694	12 ans	847
Bien 5	Retour	11/07/2016	1 800	10 ans	900
Bien 6	Propre	17/11/2016	1 905	12 ans	953
Bien 7	Reprise	26/03/2017	2 011	10 ans	1 005
Bien 8	Retour	02/08/2017	2 116	12 ans	1 058
Bien 9	Propre	09/12/2017	2 222	10 ans	1 111
Bien 10	Propre	17/04/2018	2 327	6 ans	1 164
•••	•••	•••	•••		•••

Les biens de retour de l'année N se décomposent de la manière suivante :

Libellé	Brut	Amort	Net
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 669	-11 661	8
IRU	121	-113	8
Matériel de bureau	10 390	-10 390	0
Matériel informatique	1 158	-1 158	0
IMMOBILISATIONS NON RENOUVELABLES	8 277 236	-7 782 598	494 637
1° établissement	6 152 998	-6 011 911	141 088
Licences	68 498	-66 536	1 962
Raccordements FON	7 469	-6 700	770
Raccordements FTTO	1 203 201	-999 298	203 903
AMO raccordements	93 110	-77 180	15 929
Extensions	101 071	-44 512	56 559
AMO extensions	28 248	-27 049	1 199
Zones d'activité	180 363	-173 668	6 695
AMO Zones d'activité	28 137	-27 039	1 098
Shelters	323 195	-269 476	53 719
Travaux hertziens	33 995	-32 677	1 318
dévoiement	56 950	-46 553	10 397
IMMOBILISATIONS RENOUVELABLES	580 266	-531 096	49 170
Matériel actif FTTO	240 517		47 112
Matériel actif centraux FTTO	339 750	-337 692	2 058
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 951	0	1 951
		0	
Dépôts et Cautionnements versés + 1	1 951	0	1 951
ACTIF IMMOBILISE	8 871 121	-8 325 355	545 766



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020-CREUSOT MONTCEAU NETWORKS

La VNC présentée est celle connue au 31/12/20. Les montants seront donc amenés à être modifiés sur les prochains exercices.

5.8 Engagements à incidence financière du délégataire

Néant



Annexes





ANNEXES

DEFINITIONS

ANNEXE 1 : Rapport des commissaires aux comptes (36 pages jointes au présent rapport)

ANNEXE 2 : Source « INFRANUM », Etude d'impact de la crise sanitaire du Covid-19 sur la filière des infrastructures numériques et plan de relance (46 pages)



DEFINITIONS

« APS » ou « Avant-projet sommaire » :

Etudes permettant la description des infrastructures et travaux à réaliser pour l'établissement du Réseau sous maîtrise d'ouvrage du Délégataire.

« Client final » ou « Utilisateur final » :

Toute personne physique ou morale cliente d'un Opérateur Usager et qui ne fournit pas ellemême de réseaux de communications électroniques ou de services de communications électroniques accessibles ou public.

« Délai moyen d'activation FTTO » :

Nombre de jours ouvrés entre la date de la commande et la date d'activation du service.

« DICT » (Demande de Travaux : DT)

Déclaration de travaux remise par tout exécutant de travaux aux exploitants de réseaux situés à proximité du chantier qu'il prévoit, en vue de connaître précisément la localisation des réseaux et d'obtenir des recommandations particulières de sécurité relatives à la présence de ces ouvrages.

« Durée moyenne de rétablissement » :

La durée moyenne de rétablissement est établie par typologie de services car elle doit être exprimée au regard de l'engagement de GTR correspondant. Elle est calculée comme la moyenne des durées d'incidents sur la période considérée. Les tickets d'incidents pris en compte pour ce calcul sont les Tickets Critiques (avec coupure de service) et Avérés (sous la responsabilité de Covage), appelés TCA ci-après.

Ainsi Durée moyenne de rétablissement = Somme des Durées de coupure de chaque TCA (T1-T0-temps de gel) / Nb de TCA

« FTTO »:

Un réseau de communications électroniques FTTO (Fiber To The Office) désigne une infrastructure dédiée à la Desserte en fibre optique des entreprises et des sites publics. Les offres de services FTTO, basées sur cette infrastructure dédiée, permettent de répondre aux exigences spécifiques des entreprises et des sites publics, avec des engagements forts de qualités de service (débits garantis), de disponibilité (rétablissement de service en cas de d'incident dans un délai défini contractuellement) et de sécurité.

« Marché adressable FTTO »:

Il s'agit de l'emprise du réseau. Il comprend le nombre de sites ou d'entreprises de plus de six salariés pouvant être raccordés au réseau.

« NOC » :

Network Operation Center, désigne le Centre de Supervision et d'Exploitation du réseau et des services usagers.

« Noeud de raccordement d'abonnés » ou « NRA » :

Lieu, généralement localisé au sein d'un bâtiment dédié où se terminent toutes les connexions entre le réseau téléphonique filaire et la terminaison cuivre vers les abonnés au service cuivre (téléphonie, internet). Ce site est communément appelé le répartiteur téléphonique ou le central téléphonique.



« Nombre d'activations FTTO en année N » :

Qu'il s'agisse de commandes de liens activés ou passifs, il comprend l'ensemble des commandes (*i.e.* soit les nouveaux raccordements et les demandes de modification de service) reçues et traitées en année N.

« Opérateur de communications électroniques » :

Toute personne physique ou morale exploitant un réseau de communications électroniques ouvert au public ou fournissant au public un service de communications électroniques (au sens du 15° de l'article 1.32 du Code des postes et communications électroniques).

« Opérateurs et usagers présents sur le réseau en année N » :

Opérateurs et usagers bénéficiant au moins d'un service sur le réseau au 31 décembre de l'année N.

« Parc clients finals FTTO »:

Le nombre de clients finals raccordés au réseau et pour lesquels un ou plusieurs services sont fournis. Ainsi, une entreprise raccordée au réseau et disposant de plusieurs services n'est comptabilisée que comme un seul client final.

« Part de marché du réseau FTTO » :

Indicateur constitué par le rapport entre le nombre de clients final et le marché adressable du réseau.

« Premier établissement du Réseau » :

Ensemble des investissements prévus au titre du contrat de concession initial et répartis éventuellement entre le Délégant et le Délégataire

« Prises de commande FTTO »:

Ensemble des commandes traitées, et ce qu'il s'agisse de nouvelles commandes, de commandes modificatives (e.g. changement de débit pour une offre activé) ou de migrations de parc.

« POP » :

Point of presence, désigne un Noeud réseau permettant le raccordement des Usagers pour rapatrier leur trafic.

« Réseau de communications électroniques à très haut débit » ou « Réseau de communications électroniques » ou « Réseau » :

Ensemble des ouvrages et équipements établis par le Délégataire et des droits d'usage acquis par lui au titre de la Convention, ainsi que l'ensemble des ouvrages, équipements et droits d'usage mis à la disposition du Délégataire par le Délégant pour les besoins de la Convention, constitutifs d'un Réseau de communications électroniques à très haut débit objet de la présente Convention, et permettant la fourniture des Services aux Usagers.

« Service »:

Composante du service public délégué par le Délégant au Délégataire visant la mise à disposition du Réseau aux Usagers par le Délégataire par voie conventionnelle et dans des conditions objectives, transparentes et non discriminatoires.

« Service actif »:

Désigne un service offert aux Usagers à partir du Réseau de communications électroniques selon les conditions figurant au Catalogue de Services et qui s'appuie sur une activation du Réseau par la mise en œuvre et l'utilisation d'équipements de communications électroniques.



« Service passif »:

Désigne un service offert aux Usagers à partir du Réseau de communications électroniques selon les conditions figurant au Catalogue de Services et qui ne s'appuie pas sur une activation du Réseau et l'utilisation d'équipements de communications électroniques.

« Taux de disponibilité annuel du Service » :

Ratio de temps de fonctionnement nominal du Service sur une période d'un an exprimé en pourcentage. Il est calculé comme suit :

Disponibilité = 100 [P - I] / P

« D » : signifie le taux de disponibilité effective, exprimée en pourcentage

« P » : signifie la période de calcul, exprimée en jours

« I » : signifie l'indisponibilité non programmée, mesurée par le système de gestion des pannes du Délégataire, exprimée en jours

« Tickets engageant la responsabilité du Délégataire » :

Les Tickets engageant la responsabilité du délégataire concernent les incidents pour lesquels le défaut se situe sur l'infrastructure ou les équipements dont le Délégataire assure l'exploitation, défauts non consécutifs à une action de l'Usager ou de son Client.

A titre d'exemple, une perte de service engendrée par le débranchement du CPE sur le site du client final, ou bien par un défaut de configuration sur les équipements de l'Usager ne seront pas considérés comme engageant la responsabilité du Délégataire. Ils n'impacteront donc pas les indicateurs d'exploitation (taux de disponibilité, durée moyenne de rétablissement...).

« Usager »:

Tout Opérateur ou Utilisateur de réseaux indépendants, au sens respectivement des 3° et 15°, d'une part et du 4°, d'autre part, de l'article L.32 du Code des Postes et des Communications Electroniques, souscrivant ou désirant souscrire un contrat de service auprès du Délégataire.

« Utilisateur de réseaux indépendants » :

Utilisateurs de réseaux de communications électroniques réservés à l'usage d'une ou plusieurs personnes constituant un groupe fermé d'utilisateurs (GFU), en vue d'échanger des communications internes ou sein de ce groupe.





Étude d'impact de la crise sanitaire du Covid-19 sur la filière des infrastructures numériques et plan de relance





Agenda

- ► Contexte de l'étude
- ▶ Impact de la Covid-19 sur la filière et mesures de reprise
- ▶ Proposition de plan de relance chiffré
- ► Annexes

Rappel du contexte de l'étude

Contexte

- ▶ Depuis 2013, un suivi unique du plan THD est effectué à travers l'Observatoire du THD
- ► La crise actuelle, d'une ampleur sans précédent, a impacté toute la filière des infrastructures numériques, en particulier le déploiement de la fibre dans le cadre du plan THD et du New Deal Mobile
- ▶ Infranum a mandaté Tactis et EY afin de réaliser une étude sur l'impact économique de la crise sur les acteurs de la filière et collecter les propositions concrètes de reprise et de relance auprès des acteurs de la filière

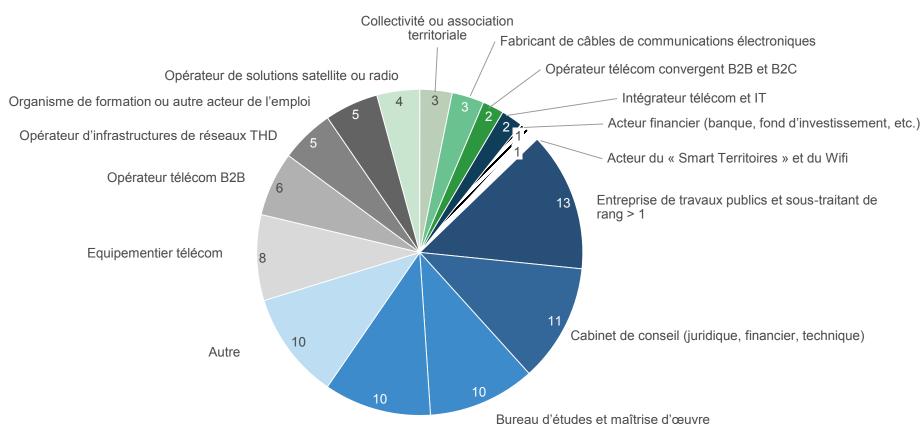
Approche

Cette étude s'est notamment appuyée sur les éléments suivants :

- ▶ 48 entretiens qualitatifs réalisés entre le 12 mai et le 5 juin 2020 avec un panel représentatif d'acteurs de la filière, pour évoquer l'impact de la crise sur leur activité ainsi que les pistes de relance pour ceux-ci
- ▶ Une enquête quantitative réalisée entre les 14 et 27 mai 2020, administrée sous la forme d'un questionnaire web auprès des 210 membres d'Infranum. Cette enquête a comptabilisé 94 répondants. Elle avait pour objectif principal de quantifier les impacts de la crise sanitaire sur les acteurs de la filière (baisse du volume d'activités, risques de licenciements ou de liquidation, etc)

Remerciements : EY et Tactis tiennent à remercier l'ensemble des répondants au questionnaire ainsi que les membres d'Infranum interviewés (1/2)

Les travaux se sont appuyés sur une enquête quantitative réalisée auprès des membres d'Infranum : 94 participations ont été reçues



Intégrateur assurant la conception-construction ou entreprise assurant l'exploitation-maintenance des réseaux de rang 1

Remerciements : EY et Tactis tiennent à remercier l'ensemble des répondants au questionnaire ainsi que les membres d'Infranum interviewés (2/2)

	48 acteurs interviewés pour les besoins de l'enquête			
Catégorie	Structure	Catégorie		
BTP et sous-traitants rang X	Mancipoz			
	Engelvin	Acteurs du mix techno		
	BAGE			
	PCE Services			
	Kyntus	Opérateurs		
Câbliers	Acome	Operateurs		
	France Urbaine			
	FNCCR			
Collectivités ou associations territoriales	AVICCA	Opérateurs d'infrastructure		
territoriales	ADN			
	Région Grand Est			
	ETC			
Équipementiers et distributeurs	Nokia			
	FOLAN	Opérateurs entreprise		
Grands donneurs d'ordre	Enedis			
	SNEF			
	NGE	Organismes de formation et d'e		
	AXIANS			
Intégrateurs	FIRALP	Cabinets de conseil		
	Sogetrel	A. (0. /.: !! 0		
	Solution 30	Acteurs Spécifiques Smart		
	CIRCET			
	Scopelec	Towercos		
	Constructel			
	Eiffage	Fonds d'investissement et acteu		
	SPIE	financement		

Structure
Xilan
Eutelsat
Nomotech
Bouygues Télécom
Orange (X2)
Axione
Covage
Altitude Infrastructure
SFR FTTH
Fingerprint
KOSC
Open IP
Adista
Logic
Ambroise Bouteille
Parme
CDC
CELLNEX
TDF
Vauban IP

Agenda

- ► Contexte de l'étude
- ► Impact de la Covid-19 sur la filière et mesures de reprise
- ► Proposition de plan de relance chiffré
- ▶ Annexes

Infranum propose un plan de reprise de la filière infrastructure numérique en 7 axes pour répondre aux enjeux de la filière

Axes du plan de reprise

Activer des « niches » de gains d'efficacité non couvertes par la loi ELAN pour compenser la baisse de productivité engendrée par le respect des gestes barrières Mettre en place des actions « coup de poing » dès cet été pour reconstituer l'outil de production nécessaire à la poursuite du déploiement de la fibre et au raccordement **Étudier la prise en compte des impacts économiques** en concertation avec les acteurs publics et privés, et via des mesures d'allègement de charges prises par l'État Soutenir financièrement les acteurs de la filière, et tout particulièrement les TPE/PME pour 4 lesquelles le maintien du niveau de trésorerie est à risque Apporter le « bon haut débit » pour tous d'ici fin 2020 pour mettre fin aux inégalités d'accès 5 entre les foyers et les entreprises Reconnaître la filière comme « essentielle » pour permettre la poursuite des déploiements en cas 6 de reconfinement Accompagner la transformation numérique des entreprises et des administrations pour renforcer leur résilience et les ramener vers la croissance

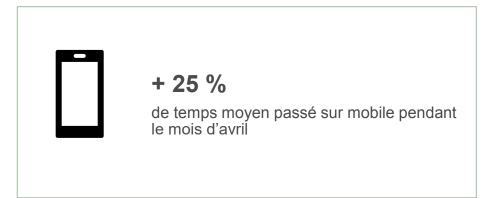
Les infrastructures numériques n'ont jamais été aussi importantes que durant cette crise sanitaire et ont permis d'assurer la continuité de l'activité économique durant le confinement

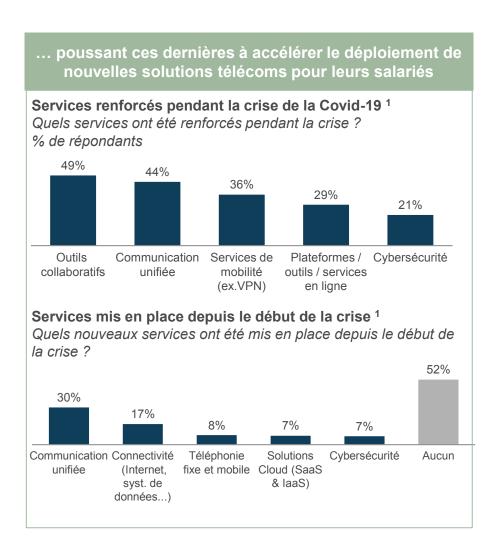
La crise sanitaire a entraîné une hausse des usages numériques chez les Français et dans les entreprises



+ 30 %

de hausse du trafic Internet pendant le confinement, dopé par le streaming vidéo, les jeux et le télétravail





En dépit de nombreuses difficultés opérationnelles, la filière s'est mobilisée pour trouver des solutions et assurer la continuité des activités

Malgré les difficultés opérationnelles et financières rencontrées par les acteurs...

Difficultés de déplacement sur les sites de travail

Absence d'EPI

Annulation de chantiers ou projets

Difficultés à obtenir des autorisations ou des formalités

Raccordements limités

...des initiatives fortes ont permis d'assurer les activités critiques

Maintenance curative assurée et maintien de la capacité des réseaux par les opérateurs dans un contexte d'augmentation du trafic

Création d'une **plateforme web** de remontée des difficultés terrain

+ 3M de masques achetés et fournis à prix coûtant par Infranum & Folan pour les acteurs de la filière

Protocoles de distanciation physique pour assurer la continuité des déploiements

Soutien financier des opérateurs et donneurs d'ordre pour aider les plus petits acteurs

...

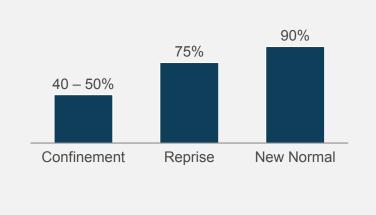
Dans ce contexte, les déploiements fixes et mobiles ont été fortement impactés avec une baisse d'activité de plus de 50 % durant le confinement

Une reprise rapide du déploiement fibre

- ► Pas d'arrêt d'activité, mais une activité fortement réduite durant le confinement, particulièrement en zone RIP
- ▶ Une reprise significative depuis le 11 mai...
- ...et un retour prévu à seulement 90 % d'activité nominale dès septembre à cause du maintien des mesures de protection indispensables

Évolution du volume de déploiement fixe par rapport à l'activité nominale

% de l'activité nominale du niveau pré-crise

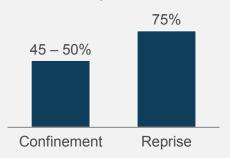


Un retard lié à la crise Covid-19 estimé à 4 mois sur le New Deal Mobile

▶ Une baisse d'activité en période de confinement et de reprise sur le déploiement mobile similaire au déploiement fixe

Évolution de l'activité de déploiement mobile par rapport à l'activité nominale

% de l'activité nominale du niveau pré-crise

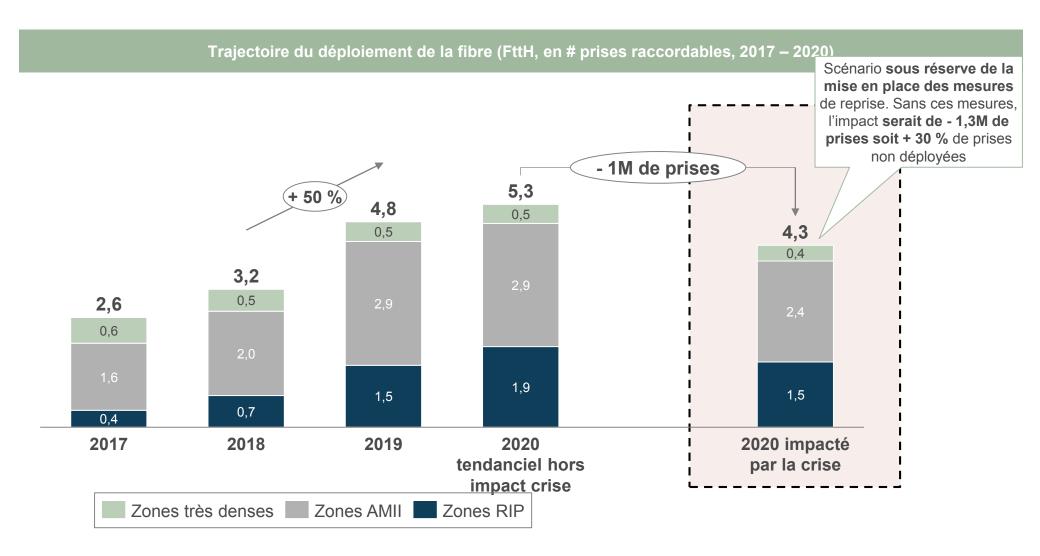


► En moyenne, les industriels estiment une prise de retard de près de 4 mois sur le New Deal Mobile, avec le 1^{er} jalon à fin juin 2020 sur la couverture ciblée livré avec un peu de retard, mais une incertitude plus grande sur les jalons suivants

"Le 1er jalon du dispositif de couverture ciblée devrait presque être au rendez-vous avec seulement quelques mois de retard. Pour les suivants, les autorisations avaient déjà du retard qui s'est accru par l'effet du confinement"

Opérateur Mobile

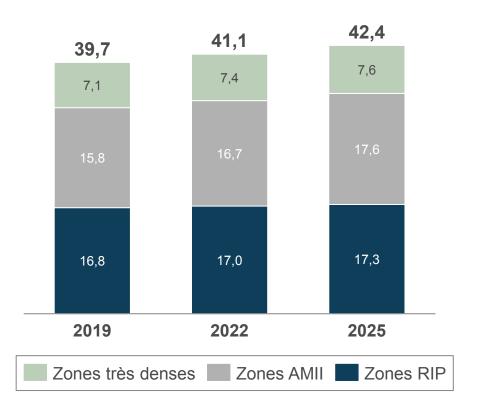
Cette baisse d'activité se traduira par un retard d'environ 1M de prises non déployées en 2020 dans le meilleur des cas, soit un retard estimé de 2 à 3 mois





La France comptait 39,7M de locaux en 2019; ce nombre devrait augmenter à hauteur de 42,4M en 2025

Evolution du parc de locaux en France par zone, 2019-2025



Hypothèses sélectionnées pour l'actualisation du parc de logements

Hypothèses de départ reprises de l'observatoire du THD 2020

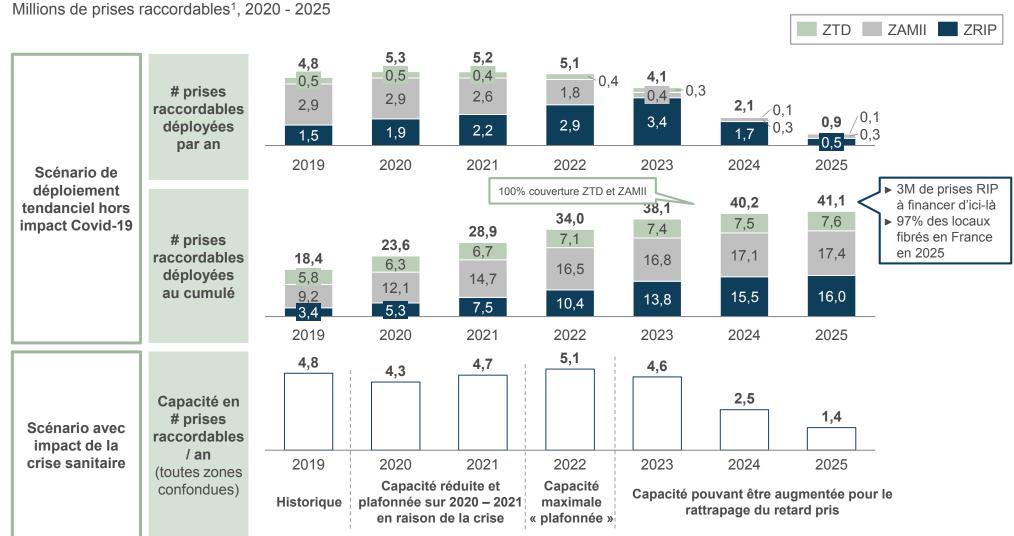
- ► Utilisation du nouveau référentiel de l'ARCEP pour l'année 2019 :
 - 7,1M de prises en zones très denses
 - 15,8M en zones AMII
 - 16,8M en zones RIP
- ► Hypothèses utilisées pour prendre en compte l'évolution du nombre de locaux sur le territoire au cours du temps (de 2019 à 2025) :

ZTD: +1% / an

ZAMII: + 1,75% / anZRIP: + de 0,5% / an

Le rattrapage du retard pris sur le déploiement entre 2021 et 2025 sera plafonné par la capacité de production de la filière en terme de ressources

Scénario de déploiement tendanciel de prises raccordables FttH, par an et en cumulé et capacité de production de prises avec l'impact de la crise sanitaire



^{1.} Ces scenarios prennent en compte l'estimation ARCEP au T1 2020 du nombre total de logements et locaux à usage professionnel (39,9 millions au total) Source: IDATE, ARCEP, Entretiens, Tactis, Infranum, EY

Axe 1 : Activer des "niches" de gains d'efficacité non couvertes par la loi ELAN pour compenser la baisse de productivité engendrée par le respect des gestes barrières

Plan de reprise

Nos propositions

Détails de la proposition

1a

Fluidifier les relations avec l'État et les collectivités territoriales

- ► Étendre l'avis consultatif de l'architecte des Bâtiments de France au déploiement du réseau fixe : NRO, PM, déploiement en façade (pose de PBO, passage de câbles)
- ▶ Ajouter les demandes de permissions de voirie et d'arrêtés de circulation aux procédures pour lesquelles l'absence de réponse vaut comme un accord de la collectivité au-delà d'un délai raisonnable ou encadrer les cas de refus possibles par la collectivité
- ▶ Pérenniser la plateforme de remontée des difficultés de l'État, en élargissant sa gouvernance aux associations de collectivités, en l'ouvrant aux intégrateurs (et non aux seuls opérateurs), et étudier la remontée d'autres problématiques liées au déploiement de réseaux fixe ou mobile
- ▶ Inciter les collectivités à assouplir l'obtention des autorisations pour la réalisation de travaux durant la période estivale dans les zones touristiques

1b

1c

Simplifier les relations avec les propriétaires privés

- ▶ Permettre à l'opérateur d'infrastructure d'être exonéré de la nécessité de passer en AG de copropriété pour les conventions immeubles en dehors des zones très denses, en confiant cette responsabilité au conseil syndical pour signature de la convention dans un délai de 2 mois
- ▶ Clarifier les dispositions issues de la loi ELAN sur le déploiement en façade pour préciser que la mesure s'applique à toute servitude, et envisager d'étendre le droit à la fibre aux occupants de bâtiments desservis en façade pour imposer une décision sur une autorisation du déploiement
- ▶ Autoriser l'opérateur d'infrastructure à élaguer aux frais du propriétaire sur la base d'un barème plafond au mètre en l'absence de réponse du propriétaire dans un délai de 15 jours

Faciliter les raccordements

- ▶ Mettre enfin en place opérationnellement la Base adresse nationale
- ▶ Supprimer l'exigence de réaliser des études de calculs de charges pour les poteaux liés au raccordement (« D3 ») et l'évolution des redevances associées

Axe 2 : Mettre en place des actions « coup de poing » dès cet été pour reconstituer l'outil de production nécessaire à la poursuite du déploiement fibre

Plan de reprise

Nos propositions

Détails de la proposition

- Communiquer sur les besoins en emploi de la filière
- ▶ Mettre en place un plan de communication via l'Etat pour la rentrée (Spots TV, encarts dans la presse, Affichage, digital) sur le besoin d'emploi dans la filière pour rattraper le retard, notamment pour les métiers en tension type monteur, planteur de poteaux, et les formations disponibles

2b

Accroître la main-d'œuvre mobilisable

- ► Faciliter le prêt de main d'œuvre et sensibiliser les entreprises des filières en difficulté (au niveau des collectivités, et DIRECTTE) susceptibles de mettre à disposition leur main d'œuvre durant les prochains mois
- ► Mettre en place un soutien renforcé à l'apprentissage pour toutes les entreprises indépendamment de leur taille en faisant levier sur les mesures annoncées par le gouvernement¹ le 04/06

2c

Renforcer les dispositifs de formation pour rendre les nouvelles recrues plus productives

- ▶ Lever les freins à la diffusion des offres de formation (Parcoursup, appli CPF, Pôle Emploi...)
- ▶ Renforcer les formations comprenant une partie à distance (ex : plombiers du numérique)
- ▶ Simplifier les dispositifs de financement des formations par Pôle Emploi (délais de 2 à 3 mois) pour engager les formations dès que possible et accélérer la réinsertion
- ▶ Rendre rapidement opérationnel le dispositif du Fonds national d'emploi (FNE) de formation pour favoriser dès maintenant ces formations
- ▶ Maintenir les budgets de formation prévus par les collectivités et accélérer leur paiement

^{1.} Une augmentation de l'aide pour l'embauche d'un apprenti entre le 1^{er} juillet 2020 et le 28 février 2021, ainsi qu'un élargissement du dispositif (aide accessible aux entreprises de plus de 250 salariés, et pour des apprentis jusqu'au niveau licence)

Les industriels ont constaté deux principaux types d'impacts économiques directement liés à la crise sanitaire

Principaux surcoûts constatés par les industriels de la filière sur le déploiement fibre

L'ensemble des actions d'ordre sanitaire, économique et social prises par le gouvernement, en particulier l'activité partielle, ont permis d'atténuer les effets de la crise.

Cependant, 2 impacts persistent :

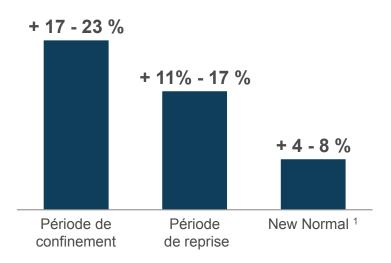
Perte d'activité se traduisant par deux impacts directs pour les industriels : Décalage et perte de revenus Non couverture des coûts de structure Focus des deux planches qui Surcoûts directs de production d'une prise fibre suivent



Un surcoût de + 11-17 % en phase de reprise, et de + 4-8 % à compter du T4 2020 2

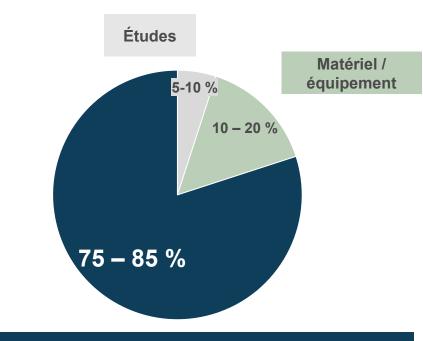
Focus sur les surcoûts de production uniquement

Surcoûts de production du déploiement d'une prise fibre observés par les acteurs de la filière interrogés



- Ces surcoûts sont des moyennes et peuvent présenter des variations locales importantes
- Maintien d'un surcoût après la fin de la phase de reprise (Septembre) en raison de la persistance des mesures de distanciation physique
- Niveau de surcoût plus élevé pendant le confinement (courbe d'apprentissage)

Principales sources du surcoût



Construction / déploiement

^{1.} On appelle « New Normal » la période de post-reprise durant laquelle les mesures de distanciation sont maintenues

^{2.} Sous réserve d'absence de reconfinement

Axe 3 : Étudier la prise en compte des impacts économiques en concertation avec les acteurs publics et privés, et *via* des mesures d'allègement de charges prises par l'État

Plan de reprise

Nos propositions

Détails de la proposition

3a

▶ Inviter les parties des contrats publics à étudier et solutionner en concertation les impacts économiques dans les DSP concessives / affermo-concessives

Paramètres des discussions : tarifs, durée, clauses contractuelles

Envisager la prise en compte des impacts économiques dans les contrats publics

► Inviter les parties des contrats publics à étudier et solutionner en concertation les impacts économiques pour les autres montages publics-privés pour lesquels la collectivité assure la maîtrise d'ouvrage et le coût des travaux (DSP affermage, CREM, PPP)

Paramètres des discussions :

- Marchés de travaux : mise en place d'un coefficient temporaire d'augmentation des prix des marchés avec une revoyure trimestrielle
- Volet exploitation : paramètres de discussions sensiblement équivalents aux DSP concessives / affermo-concessives (tarifs, redevances, durée, clauses contractuelles)

Envisager la prise en compte des impacts économiques dans les contrats privés

- ▶ Inviter les parties des contrats entre acteurs privés à étudier et résoudre en concertation les impacts économiques :
 - Sur les marchés de travaux : entre donneurs d'ordre et sous-traitants, avec obligation de ruissellement sur les niveaux >1
 - Sur les contrats de services : évolution tarifaire selon l'évolution des coûts

3c

Alléger les charges

▶ Proposer aux entreprises des allègements de charges patronales et/ou une réduction des impôts de production (CVAE, CFE) pour compenser une partie de la hausse des coûts de revient

Même si la filière est résiliente, certains des acteurs ont subi une baisse significative de leur chiffre d'affaires

Des impacts économiques notables, en particulier pour les plus petits acteurs...

... mais une filière résiliente malgré tout

Une baisse de chiffre d'affaires significative



de chiffre d'affaires durant le confinement en moyenne pour les acteurs de la filière ; pouvant aller jusqu'à -87% sur certaines catégories d'acteurs Des difficultés de trésorerie



des acteurs déplorent des difficultés de **trésorerie**

Peu de licenciements



des acteurs interrogés envisagent de **licencier**

Peu de liquidations



d'acteurs à ce stade envisagent la liquidation de leur société

Axe 4 : Soutenir financièrement les acteurs de la filière, et tout particulièrement les TPE/PME pour lesquelles le maintien du niveau de trésorerie est à risque

Plan de reprise

Nos propositions

Détails de la proposition

4a

Renforcer les fonds propres des entreprises de la filière

- ► Créer un fonds de filière, ou un « fonds de crise », en fonds propre, pour aider notamment les petits acteurs du marché, avec un financement apporté par l'État, les grands opérateurs, et géré par la BPI dans le cas de crises exceptionnelles ou de catastrophes naturelles
- ► Clarifier les modalités du recours au prêt garanti d'Etat (PGE) en fixant le taux au-delà de la 1ère année ou à défaut en fixant les modalités précises au-delà de cette 1ère année

4b

Verser en avance de phase les subventions FSN

▶ Mettre en place un dispositif d'avance sur les subventions de l'État au titre du FSN pour un montant cible de 200 M€, avec l'engagement des collectivités à verser à leurs partenaires privés l'ensemble de ces subventions et un engagement de ruissellement jusqu'aux sous-traitants de rang N

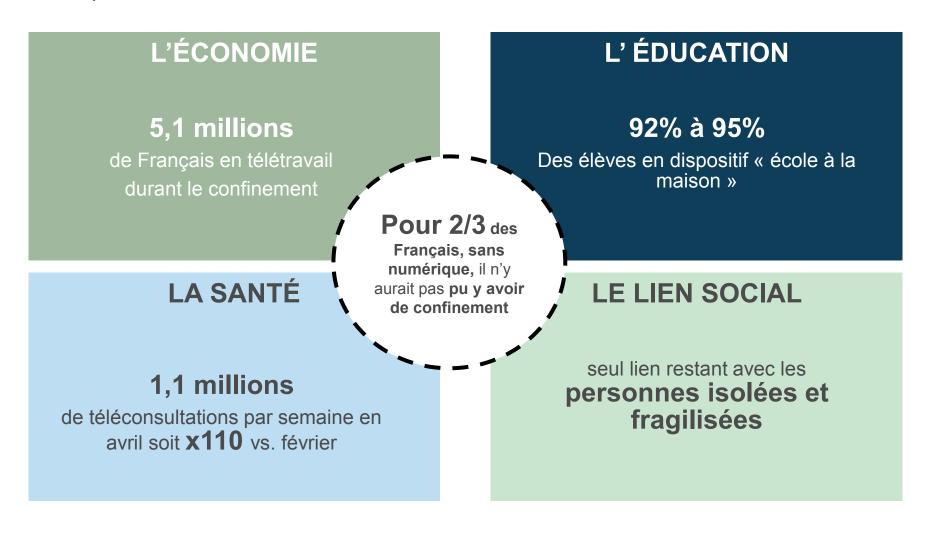
4c

Définir en concertation entre les acteurs les mécanismes liés aux éventuelles pénalités de retard

► Envisager l'application de l'ordonnance « commande publique » s'agissant des pénalités potentiellement dues par les cocontractants, et de la période d'application en tenant compte du retour à un niveau de productivité nominal, aussi bien sur les marchés publics que privés

La crise sanitaire a illustré le rôle essentiel d'internet et a également montré l'urgence d'apporter le « bon haut débit » à tous les Français

Rôle d'internet pendant la crise





Axe 5 : Apporter le « bon haut débit » pour tous d'ici fin 2020 pour mettre fin aux inégalités d'accès entre les foyers et entreprises

Plan de reprise

Nos propositions

Détails de la proposition

5a

Communiquer largement sur les services disponibles

▶ Engager un plan de communication à la rentrée sur les services disponibles pour apporter le bon haut débit à tous les Français et sur l'accompagnement par l'État dans le cadre du fonds de cohésion numérique du territoire (en s'appuyant sur les financements du fonds de cohésion numérique pour le financement de ce plan)

5b

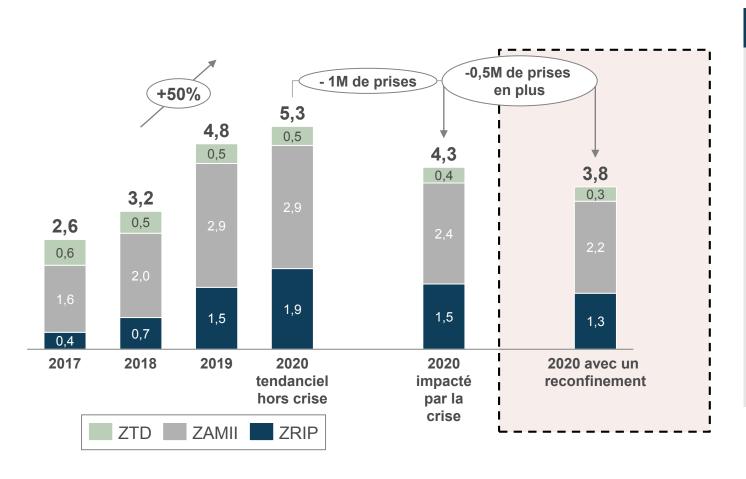
Revoir les modalités du fonds de cohésion numérique du territoire

- ► Augmenter le montant de la subvention à l'utilisateur final de 150 € à 250 € (400 € minimum dans les DROM)
- ▶ Élargir l'éligibilité du fonds à tous les utilisateurs qui ne disposent pas d'un bon haut débit à 8M bit/s à fin 2020, sans conditionner leur éligibilité aux déploiements FttH prévus et non réalisés à fin 2020, et définir une éligibilité à l'échelle communale pour simplifier le discours des élus locaux
- ▶ Prolonger le fonds de cohésion numérique au-delà du 31 décembre 2020



La poursuite des déploiements, y compris en cas de reconfinement, est indispensable pour sécuriser les objectifs de déploiement

Trajectoire du déploiement de la fibre (FttH, en # prises raccordables, 2017 – 2020)



Hypothèses principales du reconfinement

- ➤ 2 mois de reconfinement (octobre et novembre) suivis d'une période de reprise de 2,5 mois
- ▶ Pas de mesures additionnelles du gouvernement
- Rythme de déploiement en reconfinement légèrement supérieur vs. mars (meilleure préparation des acteurs de la filière)
- ▶ La mise en place de nouvelles mesures par le gouvernement (cf. planche suivante) permettrait de maintenir un rythme de déploiement identique à la période de reprise et réduire la période de reprise à 2 mois, soit une réduction de près de moitié de l'impact du reconfinement (~200 300k prises en plus produites)



Axe 6 : Reconnaître la filière comme « essentielle » pour permettre la poursuite des déploiements fixes et mobiles en cas de reconfinement

Plan de reprise

Nos propositions

Détails de la proposition

6

Considérer le déploiement de la fibre et des réseaux mobiles comme une activité « essentielle »

- ▶ Élargir l'ordonnance télécom aux activités de déploiement (et non uniquement de maintenance) pour accélérer les délais d'obtention d'autorisations (2 jours hors création de génie civil, 2 semaines pour création de génie civil), et poursuivre les démarches sans prorogation des délais liés au déploiement des points hauts (Article 34.9.1 notamment)
- ▶ Rendre prioritaire les raccordements électriques Enedis pour les points hauts et NRO
- ► Autoriser la liberté de déplacement sur le territoire national pour les besoins professionnels des acteurs de la filière
- ▶ Mettre à disposition des portefeuilles de logements en lien avec les collectivités (par exemple, la réquisition d'hôtels fermés), et rouvrir les restaurants pour les besoins des professionnels en grands déplacements. Ce dispositif pourrait être mis en place *via* une plateforme nationale



La numérisation des entreprises a un impact fort sur la compétitivité et la capacité à générer de la croissance

La numérisation a un impact positif sur la croissance et la compétitivité des entreprises ainsi que sur le PIB du pays...



Selon l'OCDE, la maturité digitale des entreprises est très largement corrélée avec leurs performances

Un tiers

des entreprises considère que le numérique contribue à **plus de 25** % à leur croissance totale

2,2x

plus de chance pour une entreprise d'être en croissance si elle a engagé une transformation digitale



Les entreprises ayant mis en place les bonnes pratiques digitales sont en moyenne :

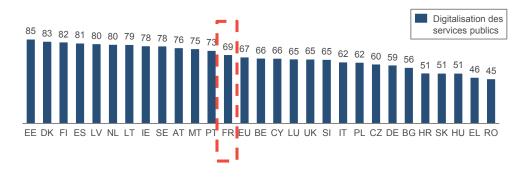
3 X plus profitables et grossissent 4,5 X plus

... et la performance digitale de la France est actuellement médiocre par rapport à ses voisins européens

La France est classée **14**^e **sur 28 en 2019** au classement DESI ¹ sur l'intégration des technologies digitales dans les entreprises...



... **et 15**° **sur 28** au classement DESI ¹ sur la digitalisation des services publics...



^{1.} Le DESI (Digital Economy and Society Index) est un indice de la Commission Européenne permettant de mesurer la performance digitale et la compétitivité économique des pays membres de l'Union Européenne à partir d'un ensemble d'indicateurs pertinents : connectivité (déploiement) capital humain, utilisation d'Internet par les citoyens, intégration des technologies digitales par les entreprises, services publics digitaux, R&D)

^{2.} Selon BPI France dans « Histoire d'incompréhension : Les dirigeants de PME et ETI face au digital » octobre 2017

Axe 7 : Accompagner la transformation numérique des entreprises et des administrations pour renforcer leur résilience et les ramener vers la croissance

Plan de reprise

Nos propositions

Détails de la proposition

7

Accompagner le financement de la transformation numérique, notamment des secteurs prioritaires (santé, éducation)

- ▶ Prévoir des financements spécifiques (par ex : fonds de concours, FCTVA) à destination des administrations pour financer le raccordement à une connexion fibre optique professionnelle (FttH pro, FttE, FttO) et la mise en place de PCA/PRA
- ► Mettre en place un crédit d'impôt pour les TPE/PME pour financer le raccordement à une connexion fibre optique professionnelle (FttH pro, FttE, FttO) et la mise en place de PCA/PRA

Agenda

- ► Contexte de l'étude
- ▶ Impact de la Covid-19 sur la filière et mesures de reprise
- ► Proposition de plan de relance chiffré
- ► Annexes

La filière des infrastructures numériques représente un poids économique de 52 milliards d'euros et 280 000 emplois

Selon le Conseil national de l'industrie, la filière des infrastructures numériques représente :

52 Milliards € de chiffre d'affaires

13 000
entreprises
dont une large part de TPE et PME

~280 000 salariés







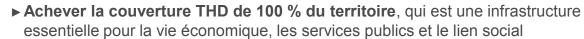
La filière fait face à plusieurs défis qui répondent à des enjeux prioritaires pour la France



В



Garantir l'accès à des infrastructures numériques optimales à l'échelle nationale



- ► Remplir les objectifs du plan THD 2022 malgré la crise de la Covid-19 en ayant notamment recours aux technologies alternatives
- ▶ Poursuivre la mise en œuvre du New Deal Mobile
- ▶ Entamer le déploiement des infrastructures 5G sur le territoire français
- ► Améliorer la **résilience** des réseaux
- ▶ Poursuivre l'effort **d'extinction du cuivre** dans le calendrier prévu



Accompagner la croissance verte et la compétitivité numérique de la France

- ▶ Développer et encourager les usages numériques des entreprises et des services publics, pour leur permettre de gagner en compétitivité et de croître plus rapidement
- ► Encourager le développement des services durables visant à réduire les émissions et les déplacements (télétravail, télémédecine, télé-éducation, etc.) et à assurer une gestion optimisée des territoires



Sécuriser l'emploi de la filière et améliorer l'insertion sur le marché du travail des jeunes générations

- ▶ Revaloriser les métiers de la filière
- ▶ Développer les besoins et les compétences liés aux métiers de demain dans la filière des infrastructures numériques

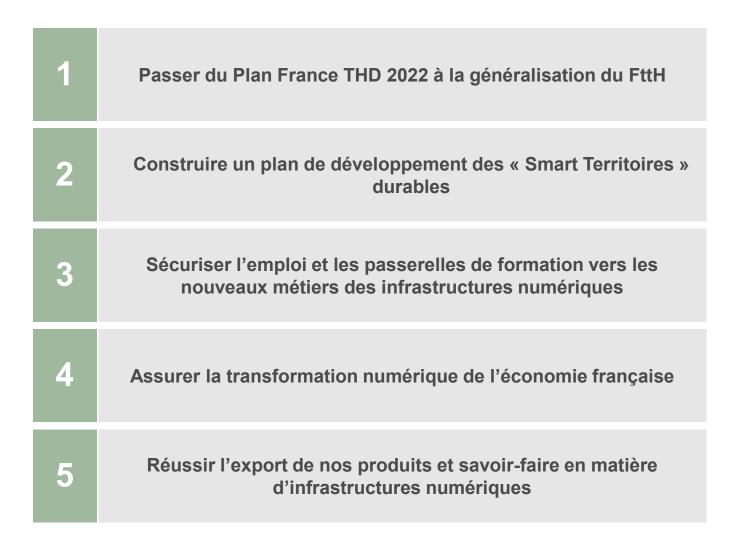




Trouver de nouveaux relais de croissance pour la filière après la fin du plan THD

- ▶ Doter la France d'une filière d'exportation performante et ambitieuse et qui s'intègre dans les objectifs du plan de relance européen
- ► Mettre en place des objectifs de déploiement des infrastructures et services « smart » durables et interopérables au service des territoires (sécurité, mobilité, utilities)

La filière souhaite se doter d'un plan de relance ambitieux en 5 volets



Source: EY, Tactis, Infranum, Entretiens acteurs de la filière

Volet 1 : Passer du Plan France THD 2022 à la généralisation du FttH (1/2)

Constat et Enjeux (1)



Constat



- ▶ Le déploiement du très haut débit à fin 2022 pourrait ne pas être achevé à temps avec le mix technologique initialement prévu
- ▶ Par ailleurs, le plan actuel laisserait de **environ 3 millions de foyers et entreprises** qui ne disposeraient pas du FttH. Un plan de généralisation s'avère indispensable, de même que des initiatives en faveur d'une meilleure résilience de ce réseau
- ▶ 88% des Français estiment que la lutte contre les zones blanches doit constituer une priorité du pays dans les années à venir

Enjeux principaux



- ▶ La disponibilité de connexions de qualité aux différents jalons est essentielle pour éviter une fracture territoriale...
- ▶ et permettre de répondre aux enjeux du télétravail, de la télémédecine, et de l'enseignement à distance

Volet 1 : Passer du Plan France THD 2022 à la généralisation du FttH (2/2)

Initiatives identifiées (1) Coût total Initiative Détail de l'initiative Plan de relance ▶ Revoir le guichet THD radio de l'ARCEP : le prolonger jusqu'à fin Conforter la possibilité de recours 2021 et élargir la durée d'exploitation jusqu'à 2030 aux technologies alternatives pour 150 M€ l'atteinte d'une couverture THD en ▶ Subventionner les réseaux radios par le FSN : 15 % des 2022 infrastructures passives ▶ Prévoir des subventions supplémentaires de l'État (+ 400 M€ d'abondement supplémentaire à prévoir, soit un total de 680 M€ ; les 280 millions d'euros ne suffisant pas pour financer les 3 millions de prises oubliées à l'heure actuelle) auprès des collectivités pour couvrir les locaux aujourd'hui exclus du Plan THD 5,3 Mds € ▶ Revoir les règles de financement de l'État pour mieux financer la Assurer une généralisation de la desserte des zones rurales à la fois pour la complétude des PM et le couverture FttH déploiement de nouvelles zones ▶ Réintégrer le financement des raccordements au nouveau cahier des charges du Plan France THD (FSN/FANT) en permettant un meilleur financement des raccordements longs, en incluant les raccordements des résidences secondaires, en les rendant éligibles au-delà de 10 ans ▶ Mettre en place le FANT (cible : 600 M€ / an) pour contribuer Garantir la complétude et la financièrement au traitement des locaux isolés (locaux n.a. résilience de réseaux devenus raccordables sur demande, raccordements longs) et à la vie du (financement pris en charge réseau (plan d'enfouissement des segments à risque dans les DCOM stratégiques par les usagers via le FANT) notamment, et de densification des réseaux)

EY-Tactis | Page 32 Source: Entretiens, Infranum, ARCEP, EY, Tactis

Volet 2 : Construire un plan de développement de « Smart Territoires » durables (1/2)

Constat et Enjeux (2)



Constat



- ▶ Les projets de « Smart territoires » restent d'ampleur limitée, et se caractérisent par une grande hétérogénéité des projets : gouvernance de la donnée, modernisation d'éclairage public, stationnement intelligent, Wifi territorial, etc...
- ▶ Cela nuit à toute industrialisation, mais démontre également que la filière des infrastructures numériques doit pouvoir créer des passerelles avec les autres acteurs potentiellement impliqués dans ces projets

Enjeux principaux



▶ La mise en œuvre de territoires intelligents concourt directement à la transformation numérique au service du développement durable des territoires notamment au travers de l'éclairage public intelligent, de la mobilité électrique, et des smart grids

EY-Tactis | Page 33 Source: Entretiens, Infranum, ARCEP, EY, Tactis

Volet 2 : Construire un plan de développement de « Smart Territoires » durables (2/2)

Initiative	Détail de l'initiative	Coût total Plan de relance
Définir d'ici fin 2021 un plan de développement de « Smart Territoires » durables à l'échelle nationale	► Responsabilité de la stratégie et du pilotage par l'État	
	 Portage des projets par les collectivités (avec un soutien de l'État par des subventions aux études et projets) 	
	► Périmètre géographique : rural, urbain	
	Périmètre technique : socle d'infrastructure pour le développement de smart territoires durables (capteurs, IoT, caméras, CSU, hyperviseurs, data centers de proximité, wifi territorial, réseaux PMR) en faveur de la souveraineté de la donnée	1,5 Mds €
	► Cadrage des principes d'harmonisation des infrastructures Smart	
Structurer des partenariats entre les acteurs de la filière des infrastructures numériques et ceux des services urbains	► Créer des passerelles au travers d'échanges avec les CSF concernés et notamment les CSF Industries de Sécurité, Industries des nouveaux systèmes énergétiques, Eau, Transformation et valorisation des déchets, Industries pour la construction et Automobile (pour la mobilité électrique : particuliers et entreprises)	-
Réduire les barrières à l'essor des projets « Smart Territoires »	► Faire évoluer la législation en vigueur pour faciliter les modalités de mise en œuvre de CSU (Centre de supervision urbaine) à l'échelle intercommunale pour encourager le développement des réseaux de vidéoprotection avec des fonctions étendues au « smart »	_
	Redéfinir les conditions financières d'attribution des bandes de fréquences 2,6 GHz pour la PMR pour permettre la modernisation des réseaux PMR existants	

EY-Tactis | Page 34 Source: Entretiens, Infranum, ARCEP, EY, Tactis

Volet 3 : Sécuriser l'emploi et les passerelles de formation vers les nouveaux métiers des infrastructures numériques (1/2)

Constat et Enjeux (3)



Constat



- ▶ La filière des infrastructures numériques a des besoins importants de recrutement pour assurer la bonne exécution des programmes de déploiement tant de réseaux fixes que mobiles dans un contexte de faible attractivité d'une partie de ces métiers
- ▶ Le déploiement des infrastructures numériques dans le cadre du plan France THD crée un pic en matière d'emploi à un peu plus de 30 000 ETP en 2022 (soit > 2 fois plus qu'en 2018, près de + 7 000 par rapport à fin 2019). Au-delà de 2022, seule une partie de cette main d'œuvre sera mobilisée sur le périmètre de l'exploitation des réseaux construits

Enjeux principaux



- ► La filière fait face à un double enjeu :
 - celui de **recruter et de former suffisamment de personnels** pour assurer le succès des programmes engagés...
 - ...mais également celui de **pouvoir assurer une reconversion** de la main d'œuvre pour pérenniser les emplois

Volet 3 : Sécuriser l'emploi et les passerelles de formation vers les nouveaux métiers des infrastructures numériques (2/2)

nitiatives identifiées 3		
Initiative	Détail de l'initiative	Coût total Plan de relance
Sécuriser les crédits du PIC pour l'EDEC « Infrastructures du numérique »	► Mettre en place un plan EDEC post-EDEC fibre pour les nouveaux métiers dans la filière (5G, smart territoires), le développement de nouvelles formations et l'émergence de nouvelles certifications	3 M€
Accompagner l'évolution des plateaux de formation dédiés aux nouveaux métiers du numérique	 Prévoir au niveau de chaque région un centre de formation aux nouveaux métiers du numérique incluant des plateaux techniques sur les volets 5G, smart territoires 	10 M €
Inciter à la mise en place d'un modèle de contractualisation entre acteurs privés donnant de la visibilité et favorisant le recours à la main d'œuvre locale	 Donner aux sous-traitants de rang >1 la visibilité sur des volumes pluriannuels (horizon 3 à 4 ans) Inciter les intégrateurs à privilégier le recours à une main d'œuvre locale 	-

Source: Entretiens, Infranum, ARCEP, EY, Tactis

Volet 4 : Assurer la transformation numérique de l'économie française (1/2)

Constat et Enjeux (4)



Constat



- ► Les entreprises françaises occupent la 14^e place au sein de l'UE au niveau de l'utilisation du numérique : 17^e sur l'utilisation du cloud, 17^e sur la vente en ligne, 21^e sur les réseaux sociaux
- ▶ Le dispositif national FRANCE NUM considère qu'une entreprise sur cinq est appelée à disparaître si elle n'enclenche pas sa transformation numérique dans les 3 ans
- ▶ On notera que les entreprises accèdent insuffisamment à la fibre : moins d'un quart d'après l'étude Covage/IFOP

Enjeux principaux



▶ La numérisation des entreprises a un impact fort sur la compétitivité et capacité à générer de la croissance. Il convient donc de favoriser l'adoption de la fibre optique pour les entreprises, développer les infrastructures et les usages du cloud computing et accompagner leur transformation digitale

Volet 4 : Assurer la transformation numérique de l'économie française (2/2)

Initiatives identifiées 4		
Initiative	Détail de l'initiative	Coût total Plan de relance
a Poursuivre la mesure proposée au	➤ Constat : 20 % des 4 millions d'entreprises et des 800 000 administrations ne peuvent être raccordées à un coût standard	
titre de la reprise pour accompagner la transformation numérique des TPE/PME et des administrations, notamment des	▶ Prévoir des financements spécifiques à destination des administrations pour le raccordement à une connexion fibre optique professionnelle et la mise en place de PCA/PRA	960 M€
secteurs prioritaires (santé, éducation)	► Mettre en place un crédit d'impôt pour les TPE/PME pour le raccordement à une connexion fibre optique professionnelle et la mise en place de PCA/PRA	
b	Permettre aux opérateurs B2B de bénéficier d'offres de gros passives et activées, équitables sur l'ensemble du territoire national	
Mettre en place dès 2020 un cadre réglementaire permettant à un accès équitable à la fibre pour	▶ Rendre opérationnelles les conditions du fonctionnement d'une GTR crédible sur la BLOM, en veillant à l'espace économique pour l'ensemble de la chaîne de valeur	-
toutes les entreprises et les administrations	► Éliminer les ciseaux tarifaires entre offres de gros et détail	
	 Exiger que l'ensemble des professionnels desservis par les BLOM soient rendus raccordables (pas de traitement « raccordable sur demande ») 	
Accélérer la digitalisation de l'activité des TPE/PME et des services publics	► Mettre en place un mécanisme de « subvention aux usages numériques » valable sur les 3 prochaines années et qui permettra d'anticiper de prochaines crises sanitaires. En complément de l'initiative FRANCE NUM, cela consisterait en un programme « un consultant numérique pour les PME »	n/a

EY-Tactis | Page 38 Source: Entretiens, Infranum, ARCEP, EY, Tactis

Volet 5 : Réussir l'export de nos produits et savoir-faire en matière d'infrastructures numériques (1/3)

Constat et Enjeux (5)



Constat



- ▶ La filière dispose d'un savoir-faire et de compétences reconnus à travers le monde
- ► Toutefois, la présence des acteurs français sur les projets à l'export est mise à mal principalement par des offres de marché d'acteurs extra-européens qui sont à même de proposer le montage de projets clé en main avec un financement intégré, lesquels sont particulièrement prisés par les pays en développement. Ces approches incluent une contrepartie qui imposent une liste fermée de fournisseurs, ce qui ne correspond pas à la pratique européenne

Enjeux principaux



▶ La filière doit pouvoir profiter de l'avance française dans le déploiement de la fibre optique pour développer l'export de produits et savoir-faire en Europe et en Afrique/Francophonie, et en se différenciant de la concurrence par un partenariat veillant à la souveraineté des pays et en assurant un transfert de savoir-faire et la qualité des réalisations

Volet 5 : Réussir l'export de nos produits et savoir-faire en matière d'infrastructures numériques (2/3)

Initiatives identifiées 5

Initiative	Détail de l'initiative	Coût total Plan de relance
Créer les conditions de l'élaboration d'une offre à l'export	 Création d'une marque ombrelle Soutien événementiel (un événement relance fin 2020) Développement de formations Mise à disposition de 3 VIE financés par l'État pour disposer de représentants (Europe, Afrique) 	1 M €
Devenir les acteurs de référence des plans Fibre des partenaires européens	 ▶ Renforcer les actions en matière de diplomatie économique à l'échelle européenne : Faire évoluer le plan de relance européen pour positionner une priorité sur le déploiement de la fibre et favoriser la filière des infrastructures numériques dans une logique d'équilibre des échanges entre pays Intensifier les prêts de la BEI à destination des projets publics et privés de déploiement fibre optique ▶ Eriger une Europe qui protège en augmentant la taxation aux frontières de l'Europe des équipements des réseaux et notamment les câbles optiques 	-

Source: Entretiens, Infranum, ARCEP, EY, Tactis

Volet 5 : Réussir l'export de nos produits et savoir-faire en matière d'infrastructures numériques (3/3)

Initiatives identifiées 5

Initiative Détail de l'initiative Coût total Plan de relance

C

Favoriser l'export hors Europe (Afrique, Francophonie) tant sur les infrastructures du numérique que sur les solutions pour une « ville durable connectée à la française »

- ➤ Renforcer les actions en matière de diplomatie économique vis-à-vis des partenaires africains/francophones : détection d'opportunité, apports de financement (dons, prêts pour les États), approche commerciale commune
- ► Mettre en place un dispositif de soutien à l'émergence des projets en renforçant le dispositif FASEP
- ▶ Mobiliser des financements nationaux et européens pour permettre aux industriels de monter des projets clé en main et des projets de PPP « spontanés » en matière d'infrastructures numériques (fibre, radio, datacenter) en faisant émerger des outils financiers de type « Exim Bank » (AFD, BEI). Cela permettra aux acteurs de la filière de proposer des projets clé en main avec le financement
- ▶ Monter une offre globale « Ville durable connectée à la française » en lien avec la contribution du CSF Infrastructures du numérique dans le cadre du GT Ville durable de l'IFSEI

3,230 Mds €

EY-Tactis | Page 41

Ce plan représente un investissement de ~ 11 Mds €; la filière recommande une prise en charge d'un peu plus de 60 % par les pouvoirs publics (État, Collectivités, Europe)

Chiffrage du plan de relance En Mds € Détail du chiffrage des initiatives En M€



		Chiffrage EY- Tactis ³	Répartition proposée par la filière	
		Coût total	Coût filière	Coût pouvoirs publics ¹
	1.a Techno. Alternatives pour THD 2022	150 M€	30 M€	120 M€
Volet 1	1.b Généralisation FttH	5 300 M€	3 000 M€	2 300 M€ ²
	Total	5 450 M€	3 030 M€	2 420 M€
Volet 2	2.a Plan « Smart territoires »	1 500 M€	150 M€	1 350 M€
voiet 2	Total	1 500 M€	150 M€	1 350 M€
	3.a Crédits du PIC	3 M€	2 M€	1 M€
Volet 3	3.b Plateaux de formation / numérique	10 M€	5 M€	5 M€
	Total	13 M€	7 M€	6 M€
Volet 4	4.a Transformation numérique TPE/PME	960 M€	-	960 M€
Voiet 4	Total	960 M€	-	960 M€
	5.a Offre à l'export	1 M€	-	1 M€
Volet 5	5.c Accompagn. Export hors Europe	3 230 M€	980 M€	2 250 M€
	Total	3 231 M€	980 M€	2 251 M€
	Total plan de relance	11 154 M€	4 167 M€	6 987 M€

^{1.} Les pouvoirs publics comprennent l'État, les collectivités et le financement européen dans le cadre du plan européen de relance

^{2.} Dont une demande de la filière de 680 M€ à l'État au titre du FSN, ce qui correspond à + 400 M€ d'abondement supplémentaire à prévoir, les 280 millions d'euros ne suffisant pas pour financer les 3 millions de prises oubliées à l'heure actuelle

^{3.} Hors coût du FANT, financé par les usagers

Agenda

- ► Contexte de l'étude
- ▶ Impact de la Covid-19 sur la filière et mesures de reprise
- ▶ Proposition de plan de relance chiffré
- ► Annexes
 - Fonctionnement du modèle de déploiement FttH

Méthodologie de modélisation de l'impact de la crise sanitaire sur le déploiement FttH en France

- ► La méthodologie utilisée par Infranum, Tactis et EY pour modéliser l'impact volumique de la crise sanitaire sur le déploiement FttH s'appuie tout d'abord sur le scénario dit « tendanciel » modélisé par l'IDATE dans le cadre de l'Observatoire du THD. Ce scénario correspond à l'estimation de déploiement FttH hors impact de la crise sanitaire, entre 2020 et 2025
- ► Par la suite, l'estimation de l'impact de la crise sanitaire en 2020 a été modélisée par rapport à ce scénario tendanciel et en deux étapes :
 - Tout d'abord, une estimation de la saisonnalité du déploiement en 2020 sur les 4 trimestres a été réalisée à partir de plusieurs sources (déploiements réalisés T1 2020 ARCEP, saisonnalité des années précédentes et entretiens avec acteurs de la filière)
 - Puis, une estimation de la baisse de volume de déploiement par rapport à ce scénario tendanciel par mois a été faite en 2020 en fonction du type de période pour mesurer l'impact de la crise sanitaire. Ces estimations (baisse de volumétrie et durée de chaque période) s'appuient sur l'enquête quantitative réalisée par EY auprès des membres d'Infranum entre le 14 et 27 mai 2020. Ainsi, 3 types de périodes ont été distinguées :
 - La période de confinement (mi mars à mi-mai), avec 40% à 50% d'activité nominale selon la zone de déploiement (ZTD, ZAMII, ZRIP)
 - La période de reprise, estimée par les acteurs de la filière à 3,5 mois, entre mi-mai et fin août, avec une activité nominale de 75% environ
 - La période « New normal », commençant en septembre et persistant jusqu'à la fin des mesures de distanciation physique, avec une activité nominale d'environ 90%.

TACTIS L'innovation au service de tous

Tactis est un cabinet de conseil, d'ingénierie et de montage de projets d'infrastructures et d'innovation numérique. Depuis 25 ans, Tactis mène des projets numériques afin que l'innovation soit au service de tous, pensée avec bon sens et humanité.

Tactis dispose d'un savoir-faire complet dans la modélisation, la conception, le montage, le contrôle et le pilotage de grands projets d'infrastructures de télécommunications. Dans ce cadre, Tactis accompagne les territoires à réaliser une couverture étendue, pour faciliter les accès haut débit pour tous (4G, 5G, FttH, Sat).

En tant que cabinet de conseil leader de l'aménagement numérique en France, Tactis est naturellement porté vers les enjeux et problématiques de développement de Smart City et Smart Territoires. Tactis assiste et accompagne les collectivités locales dans l'élaboration et le montage de projets liés aux objets connectés, à gestion de la donnée, à la smart mobilité, le mobilier urbain, l'e-inclusion, la participation citoyenne, etc.

tactis.fr

EY | Audit | Conseil | Fiscalité & Droit | Transactions

EY est un des leaders mondiaux de l'audit, du conseil, de la fiscalité et du droit, des transactions. Partout dans le monde, notre expertise et la qualité de nos services contribuent à créer les conditions de la confiance dans l'économie et les marchés financiers. Nous faisons grandir les talents afin qu'ensemble, ils accompagnent les organisations vers une croissance pérenne. C'est ainsi que nous jouons un rôle actif dans la construction d'un monde plus juste et plus équilibré pour nos équipes, nos clients et la société dans son ensemble.

EY désigne l'organisation mondiale et peut faire référence à l'un ou plusieurs des membres d'Ernst & Young Global Limited, dont chacun est une entité juridique distincte. Ernst & Young Global Limited, société britannique à responsabilité limitée par garantie, ne fournit pas de prestations aux clients. Retrouvez plus d'informations sur notre organisation sur www.ey.com.

Ernst & Young Advisory est un membre de Ernst & Young Global Limited opérant en France et fournissant des prestations de services à des clients.

EY-Parthenon désigne des professionnels de Ernst & Young LLP et d'autres membres du réseau EY, fournissant des services de conseil en stratégie dans le monde.

Retrouvez plus d'informations sur parthenon.ey.com.

© 2020 Ernst & Young Advisory. Tous droits réservés.

parthenon.ey.com



Créée le 6 décembre 2012 pour accompagner le Plan France Très Haut Débit, la fédération InfraNum, regroupe plus de 200 entreprises représentatives de l'ensemble des métiers de la filière des Infrastructures du numérique (bureaux d'études, opérateurs, intégrateurs, équipementiers, fournisseurs de services, etc.). Partenaire industriel de tous les territoires connectés ou à connecter, elle soutient l'aménagement numérique et le développement des usages sur les territoires en misant sur une infrastructure neutre, ouverte et mutualisée.

Interlocuteur privilégié du gouvernement, des principaux organes de décision français dédiés au numérique (Agence du numérique, ARCEP, Commission supérieure du numérique et des postes) et des collectivités, elle favorise les partenariats entre acteurs publics et privés et avec l'ensemble des acteurs institutionnels et techniques.

Parmi ses thèmes d'actions prioritaires, au-delà du déploiement du THD :

- les smart territoires et la gouvernance de la donnée
- l'emploi et la promotion des métiers du déploiement de la fibre
- la valorisation et la promotion à l'étranger du modèle des réseaux à la française.

CREUSOT MONTCEAU NETWORKS

Société par actions simplifiée

Immeuble Crisco Uno

3-5-7 avenue de la Cristallerie

92310 Sèvres

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020



Deloitte & Associés 6 place de la Pyramide 92908 Paris-La Défense Cedex France Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00 www.deloitte.fr

Adresse postale : TSA 20303 92030 La Défense Cedex

CREUSOT MONTCEAU NETWORKS

Société par actions simplifiée

Immeuble Crisco Uno

3-5-7 avenue de la Cristallerie

92310 Sèvres

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux associés de la société CREUSOT MONTCEAU NETWORKS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la décision collective des associés, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CREUSOT MONTCEAU NETWORKS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Société par actions simplifiée au capital de 2 188 160 €
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris Ile-de-France
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre
572 028 041 RCS Nanterre
TVA: FR 02 572 028 041



Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.



Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que cellesci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

Deloitte.

• il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 29 avril 2021

Le Commissaire aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES

Marc de Utlantay

Marc de Villartay

Comptes annuels

Exercice: 01/01/2020 au 31/12/2020

CREUSOT NETWORKS 3-5-7 AVENUE DE LA CRISTALLERIE 92310 SEVRES

Code Siret: 47835420200044 - APE:6110Z

Sommaire

COMPTES ANNUELS		
Bilan Actif	1	
Bilan Passif	2	
Compte de résultat	3	
Compte de résultat	4	
ANNEXES		
Règles et méthodes comptables	5	
Immobilisations	8	
Amortissements	9	
Provisions	10	
Etat des stocks	11	
Créances et dettes	12	
Produits à recevoir	13	
Charges à payer	14	
Charges et produits constatés d'avance	15	
Produits exceptionnels	16	
Charges exceptionnelles	17	
Composition du capital social	18	
Variations des capitaux propres	19	
Engagements financiers	20	
Identité des sociétés mères consolidant la société	21	
Crédit-bail	22	
Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	23	
Engagements financiers donnés	24	
Engagements financiers reçus	25	
Engagements retraites et pensions	26	
Effectif moyen	27	

BILAN ACTIF

		2020		2019	
	Deut	Amortissements	Net	Not	
	Brut	Provisions	Net	Net	
Capital souscrit non appelé					
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de développement					
Concessions, brevets et droits similaires					
Fonds commercial (1)					
Autres immobilisations incorporelles	121	113	8	32	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Total immobilisations incorporelles	121	113	8	32	
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions	8 277 235	7 783 797	493 438	599 946	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	580 266	529 897	50 368	76 228	
Autres immobilisations corporelles	11 547	11 547			
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Total immobilisations corporelles	8 869 049	8 325 242	543 806	676 174	
Immobilisations financières (2)					
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	1 951		1 951	1 951	
Total immobilisations financières	1 951		1 951	1 951	
ACTIF IMMOBILISE	8 871 121	8 325 355	545 766	678 158	
Stocks					
Matières premières, approvisionnements					
En cours de production de biens					
En cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Total des stocks					
Créances (3)					
Avances et acomptes versés sur commandes				26 481	
Clients et comptes rattachés	467 049	115 755	351 294	313 279	
Autres créances	47 926		47 926	295 993	
Capital souscrit et appelé, non versé					
Total des créances	514 976	115 755	399 221	635 754	
Disponibilités et divers					
Valeurs mobilières dont actions propres :					
Disponibilités	205 806		205 806	112 077	
Total disponibilités et divers	205 806		205 806	112 077	
ACTIF CIRCULANT	720 783	115 755	605 027	747 831	
Charges constatées d'avance	120100	110100	300 02.		
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					
Ecarts de conversion actif					

⁽¹⁾ dont droit au bail

⁽²⁾ dont part à moins d'un an

⁽³⁾ dont part à plus d'un an 27/04/2021

BILAN PASSIF

	2020	2019
Capital social ou individuel Dont versé : 40 000	40 000	40 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport,		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	(1 782 672)	(2 011 048)
Resultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	688 530	228 376
Total situation nette	(1 054 142)	(1 742 672)
Subventions d'investissement	230 550	427 575
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	(823 591)	(1 315 097)
Produits des émissions de titres participatifs	, ,	· ,
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	101 907	460 665
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	101 907	460 665
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	129	102
Emprunts et dettes financières divers	1 036 521	1 536 521
Total dettes financières	1 036 651	1 536 624
Dettes d'exploitation		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	46 794	78 631
Dettes fiscales et sociales	22 799	17 201
Total dettes d'exploitation	69 593	95 833
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	237 432	46 903
Autres dettes	377 066	242 841
Total dettes diverses	614 498	289 744
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance	151 735	358 219
DETTES	1 872 477	2 280 421
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 150 794	1 425 990

voke - Tableau annexe

27/04/2021 2/28

COMPTE DE RESULTAT

		2020		2040
	France	Export	Total	2019
Vente de marchandises				
Production vendue : - biens				
Production vendue : - services	1 254 416		1 254 416	1 232 61
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	1 254 416		1 254 416	1 232 61
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provision	s, transferts de charges (9)		642 948	453 09
Autres produits (1) (11)			1 601	
	TOTAL DES PRODUITS	D'EXPLOITATION (2)	1 898 965	1 685 71
Charges externes				
Achat de marchandises (y compris droits	de douane)			
Variation de stock (marchandises)				
Achat de matières premières et autres ap	provisionnements (y compris	droits de douane)		
Variation de stock (matières premières et		,		
Autres achats et charges externes (3) (6 t			626 058	650 76
	,	otal charges externes	626 058	650 76
Impôts, taxes et versements assimilés		-	650	1 64
Charges de personnel				
Salaires et traitements				
Charges sociales (10)				
,	Total	charges de personnel		
Dotations d'exploitation		· ·		
Dotations aux amortissements sur immob	ilisations		415 772	710 99
Dotations aux provisions sur immobilisation	ons		37 166	64 01
Dotations aux provisions sur actif circulan			115 755	
Dotations aux provisions pour risques et d				
		otations d'exploitation	568 694	775 00
Autres charges (12)		,	1 006	5 24
• ,	TOTAL DES CHARG	S D'EXPLOITATION	1 196 408	1 432 66
		AT D'EXPLOITATION	702 557	253 04
Opérations en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
Produits financiers de participations (5)				
Produits des autres valeurs mobilières et	créances de l'actif immobilisé	(5)		
		(-)		
Autres intérêts et produits assimilés (5)			I	
Autres intérêts et produits assimilés (5) Reprises sur provisions et transferts de ch	narges			
Reprises sur provisions et transferts de ch	narges			
Reprises sur provisions et transferts de ch Différences positives de change				
Reprises sur provisions et transferts de ch	bilières de placement	DUITS FINANCIERS		
Reprises sur provisions et transferts de ch Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mol	bilières de placement	DUITS FINANCIERS		
Reprises sur provisions et transferts de ch Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mol Charges financières	bilières de placement TOTAL DES PRO	DUITS FINANCIERS		
Reprises sur provisions et transferts de ch Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mol Charges financières Dotations financières aux amortissements	bilières de placement TOTAL DES PRO	DUITS FINANCIERS	16 114	24 66
Reprises sur provisions et transferts de ch Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mol Charges financières Dotations financières aux amortissements Intérêts et charges assimilées (6)	bilières de placement TOTAL DES PRO	DUITS FINANCIERS	16 114	24 66
Reprises sur provisions et transferts de ch Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mol Charges financières Dotations financières aux amortissements Intérêts et charges assimilées (6) Différences négatives de change	bilières de placement TOTAL DES PRO s et provisions	DUITS FINANCIERS	16 114	24 66
Reprises sur provisions et transferts de ch Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mol Charges financières Dotations financières aux amortissements Intérêts et charges assimilées (6)	billières de placement TOTAL DES PRO s et provisions nobilières de placement			
Reprises sur provisions et transferts de ch Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mol Charges financières Dotations financières aux amortissements Intérêts et charges assimilées (6) Différences négatives de change	bilières de placement TOTAL DES PRO s et provisions nobilières de placement TOTAL DES CHA	PODUITS FINANCIERS RGES FINANCIERES SULTAT FINANCIER	16 114 16 114 (16 114)	24 66 24 66 (24 66

© Invoke - Tableau annex

27/04/2021

COMPTE DE RESULTAT (Suite)

	2020	2019
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	3 594	
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 594	
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 506	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 506	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	2 087	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	1 902 560	1 685 710
TOTAL DES CHARGES	1 214 030	1 457 334
BENEFICE ou PERTE	688 530	228 376

16 114

- (1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme
- (2) Dont produits de locations immobilières
- (2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs
- (3) Dont crédit-bail mobilier
- (3) Dont crédit-bail immobilier
- (4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs
- (5) Dont produits concernant les entreprises liées
- (6) Dont intérêts concernant les entreprises liées
- (6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général
- (6 ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes
- (6 ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles
- (9) Dont transferts de charges
- (10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant
- (11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)
- (12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)

27/04/2021 4/28

ANNEXES

REGLES ET METHODES COMPTABLES

I - Faits caractérisques de l'exercice

La société CREUSOT NETWORKS clôture au 31/12/2020, son seizième exercice comptable.

Durant l'exercice, CREUSOT MONTCEAU NETWORKS a poursuivi la commercialisation de son réseau.

Contrat de concession ayant une date de début du 6 octobre 2005 et une date de fin du 05 octobre 2020, sur le territoire de la communauté urbaine de Le Creusot - Montceau les Mines.

Un avenant a été signé prorogeant la durée de la DSP de 13 mois et 4 jours, soit une prolongation jusqu'au 9 novembre 2021.

Evénements significatifs:

En 2020, notre pays a subi une crise sanitaire d'une grande ampleur.

Face à cette situation sans précédent les équipes de Covage se sont mobilisées pour limiter son impact sur les projets.

Tout d'abord, Covage a fait évoluer son plan de continuité d'activité (le « PCA »), lequel décline l'ensemble des dispositions en vigueur afin de poursuivre au mieux ses missions essentielles au regard des perturbations de son activité opérationnelle.

En parallèle, Covage déploie ses meilleurs efforts pour assurer le bon fonctionnement des services sur chacun de ses territoires dont elle a la charge avec l'impératif impérieux de protéger la santé et la sécurité de ses collaborateurs et partenaires.

Le Groupe Covage n'a pas demandé de report de délai de paiement en matière sociale et fiscale. Cependant le groupe Covage a connu quelques tensions au niveau de trésorerie sans conséquence sur la capacité financière du Groupe. Le Groupe Covage a obtenu un PGE fin d'année 2020.

Par ailleurs les partenaires financiers de Covage maintiennent leur confiance dans le financement du déploiement des réseaux.

Les impacts dans les comptes 2020 ne sont pas significatifs.

Sur cette base, la direction estime que l'application du principe comptable de continuité d'exploitation pour l'arrêté de comptes du 31 décembre 2020 reste appropriée et que les évènements intervenus ne remettent pas en cause l'évaluation des actifs.

II - Règles et méthodes comptables

1) Principes généraux

Le bilan avant répartition des résultats de l'exercice clos le 31/12/2020 présente un total de 1 150 794 € Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 688 530 € L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels sont établis selon les principes, normes et méthodes comptables découlant du plan comptable général 2014 conformément au réglement ANC n° 2014-03, à l'ensemble des règlements l'ayant modifié par la suite ainsi qu'aux avis et recommandations ultérieurs du Conseil national de la Comptabilité et du Comité de Règlementation Comptable

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'activité ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production.

Lors de la construction de l'infrastructure passive de télécommunications, celle-ci est en immobilisations encours. A la date de mise en service du réseau, elle est inscrite en « immobilisations mises en concessions ». Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien. Ainsi, les immobilisations non renouvelables sont amorties sur la durée de la délégation de service public et les immobilisations renouvelables sont amorties selon leur durée d'utilisation propre.

Dès lors que le réseau a été réceptionné, un test de perte de valeur des immobilisations mises en concession est réalisé de façon annuelle. Ce test vise à s'assurer que la valeur actuelle des immobilisations mises en concession demeure supérieure à la valeur nette comptable de celles-ci. La valeur actuelle est déterminée à partir de l'estimation des flux de trésorerie futurs actualisés que la société s'attend à obtenir des immobilisations testées. Ce test n'a pas conduit à la comptabilisation d'une dépréciation, en plus de l'amortissement linéaire, des immobilisations mises en concession.

La provision pour renouvellement est constituée sur les immobilisations renouvelables du fait du maintien au niveau exigé par le service public, du potentiel productif. Cela vise en particulier les équipements permettant l'activation du réseau.

Pour l'infrastructure passive de télécommunications, la durée d'amortissement retenue correspond à la durée de la concession.

Les travaux de raccordement sont inscrits en investissements au fur et à mesure qu'ils sont réalisés et sont amortis sur la durée résiduelle du contrat de concession, étant donné qu'ils représentent une mise en valeur de l'ensemble de l'infrastructure qui sera remise au concédant en fin de contrat.

Les entités en phase de déploiement procèdent à l'immobilisation des frais financiers engagés pour le financement de l'infrastructure.

3) Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et évaluées au plus bas de leur valeur comptable et de leur valeur de marché. De fait compte tenu des procédures de cession appliquées en fin d'exercice, ces deux valeurs sont identiques.

4) Créances d'exploitation

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances font l'objet d'une appréciation au cas par cas à la clôture pour analyser le niveau de risque de non recouvrement. En fonction de cette appréciation, une provision est comptabilisée en cas de risque de non recouvrement.

5) Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès lors que le risque est certain ou probable. Elles sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation née du risque.

6) Chiffre d'affaires

Les frais d'accès facturés aux clients sont inscrits en produits de l'exercice au cours duquel la prestation de raccordement est réalisée, en sus des prestations de services. Le prix de cette prestation est indépendant du coût des raccordements venant valoriser le réseau, et s'analyse comme un droit à raccordement, élément du prix de la prestation venant contribuer au financement des investissements réalisés au même titre que les locations de fibres ou services de bande passante.

Les prestations de services sont comptabilisées conformément aux différents contrats signés. La date de facturation appliquée correspond à la date de mise en service des différentes prestations.

Le produit de la vente des I.R.U. (Indeafisible Right of Use) est étalé sur la durée du contrat de location.

7) Résultat courant

Le résultat courant comprend le résultat de l'exploitation ainsi que les produits et les charges liés au financement des activités. Il ne prend pas en compte les éléments à caractère non récurrent tels que les coûts et provisions associés aux cessions d'actifs hors exploitation, les coûts de fermeture de sites et les charges de restructuration.

8) Subvention d'investissement

La subvention d'investissement fait l'objet d'une reprise au même rythme que l'amortissement des immobilisations mises en concession qu'elle a financées.

Au passif du bilan, la subvention est présentée sous déduction des reprises. Au compte de résultat, les reprises de subventions d'investissement sont comptabilisées en produit.

La société a décidé de comptabiliser ce produit en résultat d'exploitation afin que celui-ci intègre à la fois les effets de la dotation aux amortissements de l'immobilisation financée par les subventions d'investissement ainsi que les reprises de subventions d'investissement de l'exercice.

IMMOBILISATIONS

	Augmentations		ntations
	Valeur brute début	Réévaluations courant	Acquisitions courant
	2020	2020	2020
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	121		
Total immobilisations incorporelles	121		
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions :			
- Constructions sur sol propre			
- Constructions sur sol d'autrui	8 012 899		264 335
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels	562 815		17 450
Autres immobilisations corporelles :			
- Installations générales, agencements, aménagements divers			
- Matériel de transport			
- Matériel de bureau et mobilier informatique	11 547		
- Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Total immobilisations corporelles	8 587 263		281 785
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	1 951		
Total immobilisations financières	1 951		
TOTAL GENERAL	8 589 335		281 785

	Dimin	utions		
	Virements courant	Cessions courant	Valeur brute fin	Valeur d'origine
	2020	2020	2020	
Immobilisations incorporelles	_			
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles			121	
Total immobilisations incorporelles			121	
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions :				
- Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui			8 277 235	
- Installations générales, agencements et amgt des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels			580 266	
Autres immobilisations corporelles :				
- Installations générales, agencements et amgt divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier			11 547	
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total immobilisations corporelles			8 869 049	
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			1 951	
Total immobilisations financières			1 951	
TOTAL GENERAL			8 871 121	

O T T T

27/04/2021

AMORTISSEMENTS

Immobilisations amortissables	Montant début 2020	Augmentations	Diminutions	Montant fin 2020
Immobilisations incorporelles	2020			2020
Frais d'établissement, de recherche et de dév.				
Autres immobilisations incorporelles	88	24		113
Total immobilisations incorporelles	88	24		113
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions :				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	7 412 953	372 439	1 595	7 783 797
- Inst générales, agcemnts et améngmt des const.				
Installations techniques, matériel et outillage indust.	486 587	43 309		529 897
Autres immobilisations corporelles :				
- Installations générales, agencements, amén. divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	11 547			11 547
- Emballages récupérables et divers				
Total immobilisations corporelles	7 911 088	415 748	1 595	8 325 242
TOTAL GENERAL	7 911 177	415 772	1 595	8 325 355

		DOTATIONS		REPRISES		Mvt net des	
Immobilisations amortissables	Différentiel	Mode	Amort. fiscal	Différentiel	Mode	Amort. fiscal	amortisse- ments à la fin
	de durée	dégressif	exceptionnel	de durée	dégressif	exceptionnel	de l'exercice
Immobilisations incorporelles							
Frais d'établissements							
Autres immobilisations incorporelles							
Total immobilisations incorporelles							
Immobilisations corporelles							
Terrains							
Constructions :							
- Constructions sur sol propre							
- Constructions sur sol d'autrui							
- Inst gén., agcemnts et améngmt des const.							
Inst techniques, matériels et outillages							
Autres immobilisations corporelles							
- Inst gén., agcemnt et améngmt divers							
- Matériel de transport							
- Matériel de bureau et informatique mobilier							
- Emballages récupérables et divers							
Total immobilisations corporelles							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GENERAL							
TOTAL GENERAL non ventilé							

	Montant début	A	Dotations aux	Montant fin
Charges réparties sur plusieurs exercices	2020	Augmentations	amortissements	2020
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

27/04/2021 9/28

PROVISIONS

	Montant	Augmentations :		Diminutions :		Montant
Nature des provisions	au début	Dotations de	Utilisées	Non Utilisées	Reprises de	à la fin
Matare ade provident	2020	l'exercice	au cours de l'ex	au cours de l'ex	l'exercice	2020
Provisions réglementées	2020	100010100	aa ooalo ao lox	da soulo do rox	TOXOTOIOO	2020
Provisions pour reconstitution des gisements						
Provisions pour investissement						
Provisions pour hausse des prix						
Amortissements dérogatoires						
Dont majorations exceptionnelles de 30%						
Provisions pour prêts d'installation						
Autres provisions règlementées						
TOTAL PROVISIONS REGLEMENTEES						
Provisions pour risques et charges						
Provisions pour litiges						
Provisions pour garanties données aux clients						
Provisions pour pertes sur marchés à terme						
Provisions pour amendes et pénalités						
Provisions pour pertes de change						
Sous total provisions pour risques						
Provisions pour pensions et obligations similaires						
Provisions pour impôts						
Provisions pour impots Provisions pour renouvellement des immobilisations	460 665	37 166			395 923	101 907
·	400 003	37 100			393 923	101 907
Provisions pour gros entretien et grandes révisions						
Prov. pour charges soc. et fisc. sur congés à payer	460 665	37 166			395 923	101 907
Sous total provisions pour charges	400 003	37 100			393 923	101 907
Autres provisions pour risques et charges TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	460 665	37 166			395 923	101 907
	460 665	37 100			393 923	101 907
Provisions pour dépréciation						
Sur immobilisations incorporelles						
Sur immobilisations corporelles Sur immobilisations de titres mis en équivalence						
Sur autres immobilisations de titres de participation						
Sur autres immobilisations financières						
Sur stocks et en-cours		445 755				445 755
Sur comptes clients		115 755				115 755
Autres provisions dépréciations		445 755				445 755
TOTAL PROVISIONS POUR DEPRECIATION	460.665	115 755			205 022	115 755
TOTAL GENERAL	460 665	152 921			395 923	217 663
Dont dotations et					395 923	
Don't detations et						
Dont dotations et	reprises exception		l	l		

STOCKS

Nature des stocks	Valeur Brute	Provisions pour	Valeur	Valeur
	valeur brute	dépréciation	Nette	Nette N-1
TOTAL I				

	Valeur Brute	Prov. dépréciations	Valeur Nette	Valeur Nette N-1
TOTAL II				

	Valeur Brute	Prov. dépréciations	Valeur Nette	Valeur Nette N-1
TOTAL III				

TOTAL GENERAL		

Invoke - Tableau annexe

ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an	N-1
Actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations				
Prêts (1) (2)				
Autres immobilisations financières	1 951		1 951	1 951
Total actif immobilisé	1 951		1 951	1 951
Actif circulant				
Clients douteux ou litigieux	116 106	116 106		
Autres créances clients	350 943	350 943		313 279
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	46 539	46 539		262 418
Autres impôts, taxes et versements assimilés				
Divers				
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers	1 386	1 386		59 951
Total actif circulant	514 976	514 976		635 649
Charges constatées d'avance				
TOTAL DES CREANCES	516 927	514 976	1 951	637 600
(1) Prêts accordés en cours d'exercice			·	
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés				

⁽²⁾ Prêts et avances consentis aux associés

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice(2) Montant des emprunts et dettes dus aux associés

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans	N-1
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit					
- à un an maximum	129	129			102
- à + de un an					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	1 036 521	1 036 521			1 536 521
Fournisseurs et comptes rattachés	46 794	46 794			78 631
Personnel et comptes rattachés					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux					
Impôts sur les bénéfices					
Taxe sur la valeur ajoutée	22 542	22 542			16 944
Obligations cautionnées					
Autres impôts, taxes et assimilés	257	257			257
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	237 432	237 432			46 903
Groupe et associés (2)					
Autres dettes	377 066	377 066			242 841
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	151 735	112 009	28 851	10 875	358 219
TOTAL DES DETTES	1 872 477	1 832 751	28 851	10 875	2 280 421
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					

27/04/2021 12/28

500 000

13/28

PRODUITS À RECEVOIR

Produits à recevoir	2020	2019
Immobilisations financières		
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
Total immobilisations financières		
Créances		
Créances clients et comptes rattachés	1 728	120 919
Autres créances		
Total créances	1 728	120 919
Disponibilités et divers		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
Total disponibilités et divers		
Autres		
Total autres		
TOTAL	1 728	120 919

CHARGES A PAYER

Nature des charges	2020	2019
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		102
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commande en cours		
Total dettes financières		102
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	37 327	73 972
Dettes fiscales et sociales	257	257
Total dettes d'exploitation	37 584	74 229
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	117 126	44 056
Autres dettes		
Total dettes diverses	117 126	44 056
Autres		
Total autres dettes		
TOTAL	154 711	118 388

CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Nature des charges	2020	2019
Charges d'exploitation :		
Total all annual districtions		
Total charges d'exploitation		
Charges financières :		
Total charges financières		
Charges exceptionnelles :		
Total charges exceptionnelles		
TOTAL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		
Comparatif BILAN (Bilan Actif : 2050 rubrique CH)		

Nature des produits	2020	2019
Produits d'exploitation :		
	151 735	358 219
Total produits d'exploitation	151 735	358 219
Produits financiers :		
Total produits financiers		
Produits exceptionnels :		
•		
Total produits exceptionnels		
TOTAL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	151 735	358 219
Comparatif BILAN (Bilan Passif : 2051 rubrique EB)	151 735	358 219

Invoke - Tableau annexe

27/04/2021 15/28

(151 735)

(358 219)

TOTAL DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

PRODUITS EXCEPTIONNELS

Nature des produits	2020	2019
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Dédits et pénalités perçus sur achats et ventes		
Libéralités reçues		
Rentrées sur créances amorties		
Subventions d'équilibre		
Dégrèvements d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)		
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Total produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits sur exercices antérieurs		
Produits des cessions d'éléments d'actif		
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles		
Immobilisations financières		
Autres éléments d'actif (sauf stocks et valeurs mobilières)		
Total produits des cessions d'éléments d'actif		
Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat		
Autres produits exceptionnels		
Bonis provenant de clauses d'indexation		
Lots		
Bonis provenant de rachat ou de ventes de titres propres		
Produits exceptionnels divers	3 594	
Total autres produits exceptionnels	3 594	
Autres		
Total autres		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL	3 594	

CHARGES EXCEPTIONNELLES

Nature des charges	2020	2019
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Pénalités sur marchés	1 159	
Pénalités et amendes fiscales et pénales	347	
Dons, libéralités		
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice		
Subventions accordées		
Rappels d'impôts		
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Total charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 506	
Charges sur exercices antérieurs		
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés		
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles		
Immobilisations financières		
Autres éléments d'actif (sauf stocks et valeurs mobilières)		
Total valeurs comptables des éléments d'actifs cédés		
Autres charges exceptionnelles		
Malis provenant de clauses d'indexation		
Lots		
Malis provenant du rachat de titres propres		
Charges exceptionnelles diverses		
Total autres charges exceptionnelles		
Autres		
Total autres		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions		
Total des charges exceptionnelles	1 506	

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

		Nombre de titres			
Catégories de titres	Clôture N-1	créés pendant	remboursés	Total	Valeur
	Cloture N-1	l'exercice N	pendant l'exercice N		nominale
Actions ordinaires	4 000			4 000	10,00
Actions amorties					
Actions à dividende prioritaire					
Actions préférentielles					
Parts sociales					
Certificats d'investissements					
Total	4 000			4 000	

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

	01/01/2020	Augmentation de capital	Diminution de capital	Affectation résultat N-1	Autres mouvements	Résultat N	31/12/2020
Capital en nombre d'actions	4 000						4 000
Valeur nominale	10						10
Capital social ou individuel	40 000						40 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport							
Ecarts de réévaluation							
Réserve légale							
Réserves statutaires ou contractuelles							
Réserves réglementées							
Autres réserves							
Report à nouveau	(2 011 048)			228 376			(1 782 672)
Résultat de l'exercice	228 376			(228 376)		688 530	431 057
Subventions d'investissement	427 575				(197 024)		230 550
Provisions règlementées							
Dividendes versés							
Total capitaux propres	(1 315 097)				(197 024)	688 530	(823 591)

27/04/2021 19/28

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements donnés	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Entreprises Participations		
Lingagements donnes	Total	Diligeants	i iliaics	1 articipations	liées	Autres	
Avals : -							
-							
-							
Cautions: -							
-							
-							
Garanties: -							
-							
-							
Autres: -							
-							
-							
TOTAL							

Engagements reçus	Total Dirigeants		Filiales	Participations	Entreprises	Autres
Engagements reçus	TOTAL	Dirigeants	rilidies	Farticipations	liées	Autres
Avals: -						
-						
-						
Cautions: -						
-						
-						
Garanties : -						
-						
-						
Autres: -						
-						
-						
TOTAL						

© Invoke - Tableau annexe

27/04/2021 20/28

IDENTITÉ DES SOCIÉTÉS MÈRES CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIÉTÉ

Forme Juridique	Désignation de l'entreprise et adresse du siège social	Pourcentage détenu
SAS	XP Fibre Holding (ex SFR FTTH Network Holding) -124 boulevard de Verdun -92400 Courbevoie	deteria
oA3	AF Fibre Holding (ex SFK F11H Network Holding) -124 bodievard de Verduri -92400 Courbevoie	70%

nvoke - Tableau annexe

27/04/2021 21/28

CRÉDIT BAIL

Immobilisations en crédit-bail	Coût d'entrée	Dotations aux a	Valeur nette	
	Couldeniee	de l'exercice	cumulées	valeur nette
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL				

Engagements	Redevances payées		Redevances restant à payer				Prix d'achat
de crédit-bail	de l'exercice	cumulées	jusqu'à 1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	Total	résiduel
Terrains							
Constructions							
Installations techniques,							
Autres immobilisations corporelles							
Immobilisations en cours							
Autres immobilisations incorporelles en cours							
TOTAL							

VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

		2019				
	Résultat avant	report	Résultat	Jan 24 JO	Dásultat sat	Décultation
	report déficitaire	déficitaire	avant impôt	Impôt dû	Résultat net	Résultat net
Résultat courant	686 442		686 442		686 442	228 376
Résultat exceptionnel	2 087		2 087		2 087	
Résultat comptable (hors participation)	688 530		688 530		688 530	228 376
Résultat intégration fiscale						
Participation des salariés						
Créances d'impôt						
Total avant impôt	688 530		688 530		688 530	228 376
Autres						
Total autres						
Total général	688 530		688 530		688 530	228 376

La sociéié n'est pas intégrée fiscalement. Elle génère un déficit fiscal de 1 114 844 €

27/04/2021 23/28

Engagement Hors Bilan

Néant

ENGAGEMENTS FINANCIERS DONNES

Engagements donnés	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Entreprises liées	Autres
TOTAL						

TOTAL GENERAL			

© Invoke - Tableau annexe

27/04/2021 25/28

ENGAGEMENTS FINANCIERS RECUS

Engagements reçus	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Entreprises liées	Autres
TOTAL						

TOTAL OFNEDAL			
TOTAL GENERAL			

© Invoke - Tableau annexe

27/04/2021 26/28

ENGAGEMENTS PRIS EN MATIERE DE PENSIONS RETRAITES ET INDEMNITÉS ASSIMILÉES

Catégories d'engagement	Indemintés de départ à la retraite Au profit de			Médailles du travail Au profit de			TOTAL
	dirigeants	autres	provisions	dirigeants	autres	provisions	
Pensions et indemnités assimilées							
Compléments de retraite pour personnel en activité							
Compléments de retraite et indemnités assimilées pour personnel a la retraite							
Compléments de retraite et indemnités assimilées pour personnel en activité							
Autres:							
TOTAL							

N	0	te	S

Les hypothèses actuarielles sont les suivantes :

27/04/2021 27/28

EFFECTIF MOYEN

Catágorico	Effectif moyen salarié			
Catégories	2020	2019		
Cadres				
Agents de maîtrise				
Employés et techniciens				
Autres :				
TOTAL				